

COMITE SYNDICAL DU SMMAR
du 6 mars 2023

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'article 107 de la Loi Notre du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales ; les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT relatif au Débat d'Orientation Budgétaire ont été ainsi modifiés. Le DOB doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Conformément aux dispositions en vigueur (décret n°2016-841 du 24 juin 2016), j'ai l'honneur de vous proposer le rapport d'orientation budgétaire 2022. Il est destiné à vous présenter les principaux axes forts de l'intervention du SMMAR pour l'année 2023 et permettra de recueillir vos réactions ou propositions qui pourront être prises en compte pour élaborer le Budget Primitif 2023.

Il fera l'objet d'un vote et d'une délibération.

Table des matières

I.	PRESENTATION DU SMMAR.....	4
1.	LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DE L'AUDE	4
2.	LE SMMAR, STRUCTURE PILOTE	5
3.	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMMAR	7
3.1.	MEMBRES ADHERENTS DU SMMAR	7
3.2.	REPRESENTATION.....	8
➤	Détermination des délégués	8
➤	Détermination des voix.....	9
3.3.	LE BUREAU	9
3.4.	REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES DU SMMAR	9
II.	LE PROJET POLITIQUE.....	11
III.	LES CADRES FINANCIERS.....	12
1.	LE PAPI	12
1.1	Le PAPI 2 (2015-2022) : 28.9 M€	12
1.2	Le PAPI 3	13
2.	LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT 2021-2023 : 20 M€	14
IV.	LES MOYENS HUMAINS DE MISE EN ŒUVRE	15
V.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	18
1.	RESULTAT 2021 ET AFFECTATION	188
2.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	188
3.	LES DEPENSES GENERALES 2022	19
3.1.	La section de Fonctionnement.....	19
3.2.	La Section investissement	20
4.	ACTIONS PORTEES PAR LE SMMAR EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT.....	20
4.1.	DEVELOPPER LA CONNAISSANCE	21
4.2.	ORGANISER LA GESTION DE CRISE	233
4.3.	ADAPTER LE TERRITOIRE.....	26
4.4.	SE PROTEGER DU RISQUE.....	27
4.5.	PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES	28
4.6.	AMELIORER LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE L'EAU	30
4.7.	APPLIQUER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE FLEUVE AUDE 3333	
5.	LES RECETTES	35
5.1.	LES CONTRIBUTIONS	35
5.2.	LES SUBVENTIONS	37
5.3.	AUTRES RECETTES.....	37
VI.	RECAPITULATIF ET ANNEXES.....	39



ANNEXES

1. Liste des délégués du SMMAR
2. Les cadres financiers :.....
 - Plan pluriannuel des actions PAPI 2
 - Contrat de bassin versant Aude – tableau financier
3. Etat de la Dette
4. Tableau des effectifs
5. Stratégie Financière KPMG

I. PRESENTATION DU SMMAR

1. LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DE L'AUDE

Le SMMAR | Bassin versant : l'Aude



6 000 km²
2 300 km de
 cours d'eau
419 communes
5 Départements
16 EPCI

Prezi



Avec un bassin versant de près de 5500 Km² sur 5 départements, couvrant 80% du territoire départemental de l'AUDE, l'Aude constitue le fleuve côtier le plus important de la Région Occitanie.

La géographie de ce bassin versant, contrastée entre mer et montagne, lui confère une grande diversité de milieux et de paysages. La problématique de l'eau alternant périodes d'excès et périodes de pénurie est caractéristique du contexte méditerranéen avec notamment :

- des milieux aquatiques diversifiés mais fragiles localement menacés par une banalisation et un défaut d'entretien.
- des zones humides d'intérêts écologiques nombreuses depuis les tourbières des hauts bassins jusqu'aux étangs littoraux.
- une sensibilité particulière du bassin versant aux inondations de type Méditerranéen.

L'activité économique est orientée vers :

- Une agriculture diversifiée dominée par la viticulture sur une grande partie du territoire ; une partie des exploitations pratique l'irrigation à partir des cours d'eau ou des réseaux sous pression développés à partir de ressources stockées
- Une activité liée à la pêche artisanale et la conchyliculture en zone littorale ;
- Une activité industrielle peu développée dominée par l'agro-alimentaire (caves viticoles) ;
- Une production hydroélectrique développée sur le haut du bassin de l'Aude ;

- Des activités de loisirs liées à l'eau présentes depuis le haut du bassin jusqu'au littoral.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) indique que sur 435 communes, 223 présentent un risque inondation auxquelles il convient d'ajouter 22 communes héraultaises situées sur le bassin versant de l'Aude. Les surfaces inondables du bassin versant représentent 360 km². Les surfaces urbanisées totalisent 150 km² dont 16,5% sont soumises au risque inondation.

La population permanente des 245 communes concernées par ce risque inondation est de 313 600 habitants. La population saisonnière des secteurs côtiers peut doubler la population permanente durant certaines périodes de l'année.

Deux Territoires à Risque Important d'Inondation ont été identifiés sur le territoire des bassins versants de l'Aude et de la Berre :

- Le TRI du Carcassonnais (pour le risque de débordements de cours d'eau), qui regroupe 4 communes, 8 200 personnes et 4 900 emplois en zone inondable (zonage en cours de redéfinition suite à la crue de 2018).
- Le TRI du Narbonnais (pour les risques débordement de cours d'eau et submersion marine), qui regroupe 17 communes, 28 600 personnes et 4900 emplois en zone inondable par débordements de cours d'eau, et 39 500 personnes concernées par la submersion marine.

2. LE SMMAR, STRUCTURE PILOTE

Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) a été créé en 2002 par arrêté préfectoral N°2002-2349 sous l'impulsion du Président du Département et du Préfet de l'Aude suite aux inondations de 1999.

Il a été reconnu EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 05 /12/2008.

Dans le cadre de ses fonctions d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), telles que définies à l'article L 213-12 du code de l'environnement, le SMMAR a pour objet de (*voir statuts en annexe 1*) :

- **faciliter la prévention et la protection contre des inondations**
- **contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.**

Il assure, par son rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseil, la cohérence des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements visant à réduire les conséquences négatives des inondations à l'échelle du bassin versant.

Il apporte le soutien technique, administratif et juridique nécessaire aux membres adhérents pour mener à bien le programme d'actions dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage.

Le SMMAR assure également des prestations auprès des communes et de leurs groupements notamment en vue de les assister dans la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde ou la pose de repères de crue.

Il aide à la recherche et à l'obtention de subventions et autres aides financières correspondant aux opérations menées par ses membres et prévues dans les contrats ou programmes des instances locales, régionales, de bassins, nationaux ou européens.

Au titre de l'aménagement du territoire et des solidarités territoriales, le SMMAR exerce également des missions concourant à la définition de stratégies globales à l'échelle des sous-bassins versants dans les domaines de la prévention des inondations, de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces stratégies se traduit par des actions de planification et de programmation, d'animation, de concertation, de coordination, et de réalisation d'études d'intérêt commun aux bassins dans l'intérêt de ses membres.

Plus spécifiquement, le SMMAR a pour missions :

1. D'assurer au titre de l'aménagement du territoire et des solidarités territoriales, la coordination et l'appui technique, administratif et financier de ses collectivités membres dans l'exercice de la gestion du risque inondation et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. [C. env. art. art. L. 213-12]. Cette mission recouvre notamment (liste non exhaustive) :

- L'élaboration de stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI),
- La coordination des plans de gestion des milieux aquatiques élaborés à l'échelle des bassins versants.
- La coordination et l'animation des actions entreprises par ses membres en émettant des conseils et des avis notamment sur des programmes généraux d'intervention.
- L'élaboration des études d'aléas de portée générale.
- La constitution et la gestion d'une base de données relative aux actions GEMAPI engagées sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude.
- L'élaboration et l'animation des PAPI / PPGBV.
- Le suivi de la prévision pluviométrique PREDICT.
- L'élaboration des outils de gestion de crise et de suivi hydrométrique.
- L'information /sensibilisation des populations, du jeune public, des collectivités, des entreprises dans tous secteurs d'activité
- L'élaboration des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments des entreprises, bâtiments publics et habitat privé.

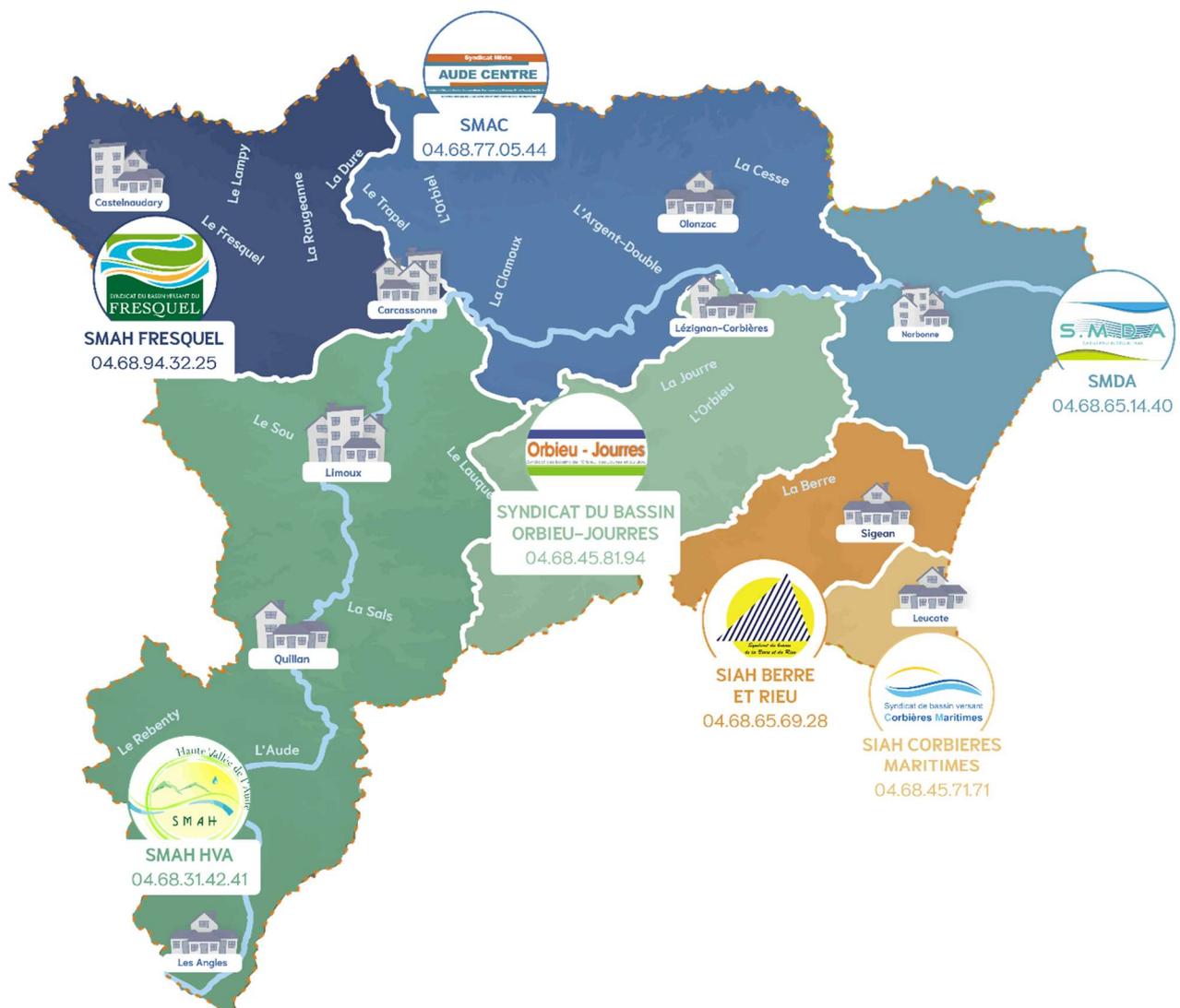
2. De favoriser, en sa qualité d'EPTB, des missions d'intérêt général telles que la gestion équilibrée du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Cette mission recouvre notamment (liste non exhaustive) :

- Pour la planification et programmation des SAGE : le portage, la concertation, l'animation et le suivi de la planification et de la mise en œuvre et la coordination inter-SAGE.
- Pour la préservation de la ressource en eau : L'animation et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), la contribution à l'animation du schéma départemental d'eau brute, la coordination du dispositif de compensation des prélèvements
- L'inventaire de zones humides pour déterminer celles ayant une fonction hydraulique majeure et la coordination des plans de gestion de celles-ci.

Le SMMAR est un syndicat mixte ouvert composé du Département de l'Aude, et depuis le 1er janvier 2017, date de l'application de la première partie du volet GEMAPI (lois MAPTAM et NOTRE) inscrit dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, de 7 Syndicats de bassin qui sont des Syndicats Mixtes Fermés. Le 2^{ème} volet de la GEMAPI est intervenu le 1^{er} janvier 2018 avec le transfert de cette compétence à 16 EPCI à Fiscalité Propre qui sont devenus, par le mécanisme de représentation substitution, membres des Syndicats de Rivière à la place des communes précédemment adhérentes. Ces 7 Syndicats exercent désormais la compétence GEMAPI par transfert de compétences.

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMMAR



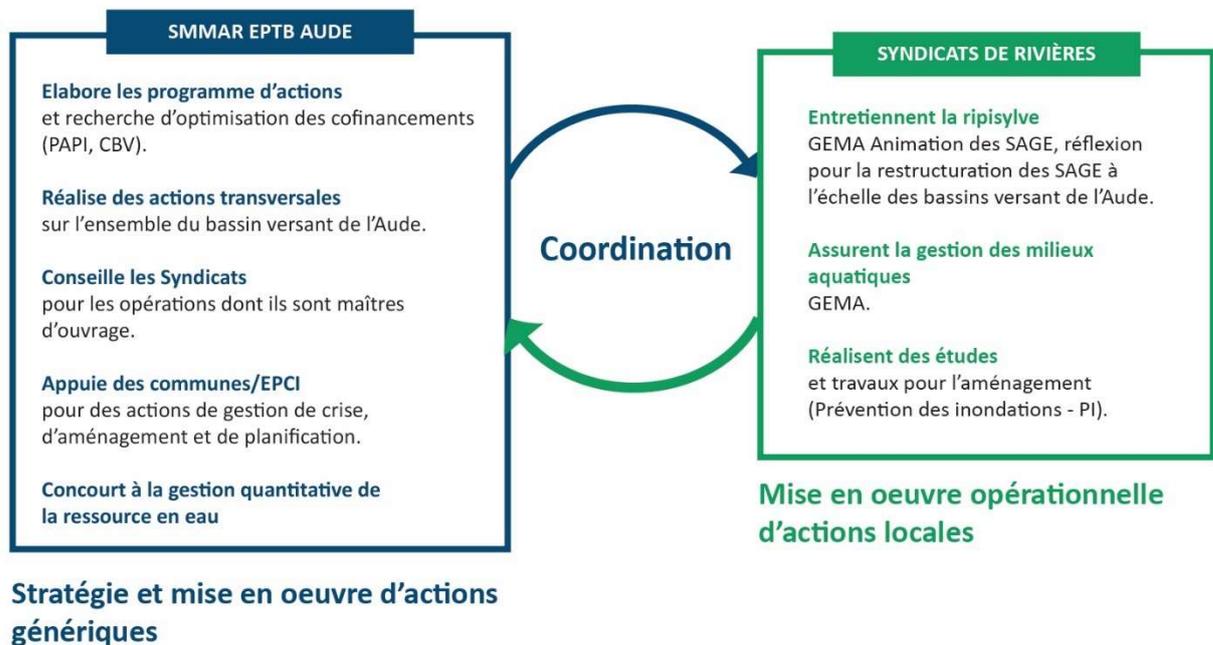
3.1. MEMBRES ADHERENTS DU SMMAR

Suite à la réorganisation du 1er janvier 2017 consécutive à la loi MAPTAM et à la loi NOTRE, le SMMAR est désormais composé de 8 membres :

1. Le Département de l'Aude,

2. Le Syndicat Mixte Aude Centre,
3. Le Syndicat du Bassin Versant Orbieu-Jourres,
4. Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude,
5. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel,
6. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants des Corbières Maritimes,
7. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Berre et du Rieu,
8. Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude.

Le SMMAR | Notre organisation, un tandem indissociable



3.2. REPRESENTATION

- **Détermination des délégués** (voir liste en annexe 1)

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun de ses membres.

La répartition des sièges au sein du comité syndical est fixée par collèges, conformément à l'article L 5721-2 du code des collectivités territoriales, soit :

↳ [Pour le Département :](#)

4 délégués titulaires et 4 suppléants

↳ [Pour les syndicats de bassins :](#)

4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants par syndicats adhérents soit 28 délégués.

➤ Détermination des voix

Le Département représente 50 % des voix soit 28 voix pour 4 délégués, soit 7 voix chacun.
Les Syndicats représentent 50 % des voix soit 28 voix soit 1 voix par délégué.

3.3. LE BUREAU

Il est composé d'un Président : MENASSI Eric

De trois vices-présidents :
1^{er} DEMANGEOT François - représentant les syndicats de l'Ouest
2^{ème} JAMMES Michel - représentant les syndicats de l'Est
3^{ème} DEDIES Daniel - représentant le Département de l'Aude

Et de 6 membres :
BARDIES Pierre
FAURAN Jean-Paul
HERNANDEZ André
VERGNES Magali
MAGRO Christian
BELART Xavier

3.4. REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES DU SMMAR

La contribution statutaire, appelée « cotisation », des membres du SMMAR est obligatoire.
Le montant de la contribution des membres aux dépenses du SMMAR est fixé chaque année, au moment du vote du budget, par délibération du comité syndical. Cette contribution est constituée de deux parts égales : la contribution du département et celle des syndicats adhérents. Le montant de la contribution des syndicats est réparti entre ces derniers sur la base des critères suivants, issus de la clé de répartition historique et solidaire :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1 sur la valeur N-2.

Suite à l'étude KPMG, et à l'évolution des données de l'Etat, des préconisations visant à intégrer les données de l'année N-1 en lieu des places des données actuelles définies dans les statuts, ont étudiées dans le courant de l'année 2022 pour une éventuelle application future.

Suite au contrôle de la CRC, il apparait nécessaire de se baser sur la population DGF et non la population INSEE

Qu'est ce que la population DGF ?

La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage (si la commune est éligible à la DSU ou à la fraction bourg-centre de la DSR, le nombre de places de caravanes est multiplié par 2)

Sur le territoire du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu en 2022 :

- Population INSEE : 391 895 habitants
- Population DGF : 464 946 habitants

Cette clé de répartition, unique, s'applique depuis 2002, date de création du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant entre le SMMAR et ses syndicats adhérents et entre les syndicats et leurs propres adhérents afin de garantir la solidarité amont-aval et urbain-rural.

La politique de gestion des milieux aquatiques, de prévention et de protection contre les inondations ne pouvant être menée qu'à l'échelle globale du bassin versant, cette clé de répartition solidaire, ne pourra donc être revue qu'à l'échelle de l'ensemble du bassin versant et ne saurait être révisée localement par sous bassin versant par les syndicats adhérents.

Une participation spécifique peut être sollicitée auprès des syndicats mixtes adhérents, calculée sur les mêmes règles que la contribution statutaire pour :

- la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais d'un accompagnement des personnels du personnels du SMMAR nécessaire,
- la réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude,

Cette participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée annuellement par le SMMAR, dans la limite d'un plafond de 25 % du budget de fonctionnement de l'année N-1 du SMMAR.

II. LE PROJET POLITIQUE

Stratégie du SMMAR et de ses Syndicats de bassin adhérents | 2022-2025



III. LES CADRES FINANCIERS

Les opérations portées par le SMMAR et ses syndicats de rivières adhérents sont inscrites dans des documents cadres que sont le PAPI – PAPI 2 pour la période 2015-2022 et PAPI 3 pour la période 2023-2028 (actions de prévention et de protection contre les inondations) et le Contrat de Bassin Versant 2021-2023 (actions relatives à la gestion des milieux aquatiques). L'Europe, l'Etat, la Région Occitanie, les départements de l'Aude et de l'Hérault, l'Agence de l'Eau RMC financent ces actions à hauteur de 80%. L'autofinancement est assuré par les maitres d'ouvrages concernés.

1. LE PAPI

1.1 Le PAPI 2 (2015-2022) : 28.9 M€

(Modifié par avenant n°03 en 2022)

Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations 2015-2021 (PAPI 2) et son avenant de prolongation d'un an, s'inscrit dans la continuité de la politique de prévention des risques d'inondations débutée en 2002 avec la création du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) et affirmée par la contractualisation avec l'Etat du premier PAPI 2006-2013, et de son avenant de prolongation d'un an (2014).

Le PAPI 2 de l'Aude et de la Berre, signé le 27 octobre 2015, prévoyait initialement plus de 60 actions pour un montant de 24 235 000 €.

A mi-période du PAPI, un premier avenant a été signé le 13 septembre 2018 afin d'ajuster ce plan d'actions à la réalité du territoire (validé par délibération n°51/2017 du 07/12/17).

Suite à la crue majeure d'octobre 2018 sur une partie du bassin versant, entraînant le décès de 14 personnes et des dégâts très importants sur les bassins versants du secteur du Carcassonnais (bassins versants du Lauquet, du Trapel, de l'Orbiel et de la Clamoux, secteur de l'Alaric et de l'Aude médiane) et de manière moins prononcée sur les bassins versants de la Cesse, du Fresquel Oriental, de l'Orbieu et de l'Aude Aval un second avenant a été signée (validé par délibération n°25/2019 du 02/10/2019).

Cet avenant visait à intégrer de nouvelles opérations rendues nécessaires par cet évènement, en vue d'améliorer la protection des enjeux des secteurs impactés, de reporter et de supprimer certaines actions, sans pour autant déséquilibrer le plan initial, ni remettre fondamentalement en question cette politique de prévention du risque inondation, comme mentionnée à travers la SLGRI. Et cet avenant a également prolongé de 15 mois le délai initial du PAPI 2 afin de le porter jusqu'au 31/12/2022 et de tenir compte du décalage de certaines actions générées par la reconstruction post-crue d'Octobre 2018 qui a entraîné un plan de charge technique et financier majeur pour les structures maitres d'ouvrages des actions du PAPI.

Un 3eme avenant intervenant à un et demi de la fin du PAPI 2, permet, au vu des besoins, une meilleure répartition des actions et des crédits, sans pour autant déséquilibrer le plan initial et permettant de conforter et d'affiner la stratégie de gestion du risque d'inondation, en tenant compte des évolutions récentes, tout est maintenant les orientations de la politique de prévention du risque inondation, comme mentionnée à travers la SLGRI.

AXE	Montant PAPI 2 initial	Montant Avenant n°1 PAPI 2	Montant Avenant n°2 PAPI 2	Avenant 3 PAPI 2
Animation	360 000	360 000	480 000	480 000
Axe 1	2 300 000	2 600 000	3 100 000	3 000 000
Axe 2	800 000	800 000	800 000	740 000
Axe 3	500 000	340 000	340 000	280 000
Axe 4	1 500 000	1 145 000	2 645 000	2 705 000
Axe 5	3 800 000	2 900 000	3 500 000	3 100 000
Axe 6	3 800 000	3 395 000	5 240 000	5 850 000
Axe 7	6 400 000	7 720 000	8 130 000	8 080 000
TOTAL PAPI II	19 460 000	19 260 000	24 235 000	24 235 000

1.2 Le PAPI 3

Le PAPI 3 s’inscrit dans la continuité des précédents PAPI de l’Aude. Il est en parfaite conformité avec les dispositions de la Directive inondations, notamment la SNGRI d’une part, et les dispositions de la Directive cadre sur l’eau, notamment l’atteinte du bon état écologique des eaux d’autre part. Désireux de pérenniser la dynamique de prévention insufflée ces dernières années, le SMMAR et ses syndicats de rivières adhérents souhaitent réaffirmer leur position d’acteurs incontournables de la prévention des inondations en s’engageant de nouveau dans la réalisation d’un PAPI. Au stade complet, il se veut être une réponse pragmatique au risque inondation visant à réduire la vulnérabilité des enjeux socio-économique forts du territoire au demeurant fragiles, comme nous l’a très justement rappelé les épisodes majeurs d’octobre 2018 et janvier 2020. La démarche ambitieuse déployée aujourd’hui, se nourrit largement des enseignements apportés par la réalisation du précédent PAPI et inclut la problématique du réchauffement climatique. Ce PAPI a été construit en coopération avec l’ensemble des acteurs locaux, collectivités, co-financiers, opérateurs, établissements publics, associations et citoyens, permettant de garantir un dispositif cohérent dans ses fondements et robuste dans sa mise en œuvre pour une solution efficace et viable sur le long terme.

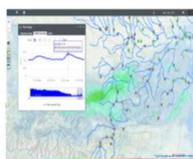


Le PAPI 3 | 4 axes stratégiques

pour la prévention et la protection contre les inondations



Développer la connaissance
+10 actions



Organiser la gestion du risque
+10 actions



Adapter le territoire
+30 actions



Se protéger du risque
+50 actions

Axes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
TOTAL AXE 00 - Animation PAPI	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	1 560 000
TOTAL AXE 01 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1 050 000	100 000	575 000	740 000	380 000	100 000	2 945 000
TOTAL AXE 02 - Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations	220 000	200 000	330 000	200 000	0	0	950 000
TOTAL AXE 03 - Alerte et gestion de crise	850 000	0	0	650 000	50 000	0	1 550 000
TOTAL AXE 04 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme	520 000	1 465 000	500 000	300 000	320 000	70 000	3 175 000
TOTAL AXE 05 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	850 000	1 235 000	1 290 000	1 235 000	850 000	1 180 000	6 640 000
TOTAL AXE 06 - Gestion des écoulements	2 238 000	9 842 000	8 010 000	25 065 000	440 000	310 000	45 905 000
TOTAL AXE 07 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	2 295 000	2 000 000	1 575 000	480 000	5 925 000	270 000	12 545 000
TOTAL GENERAL	8 283 000	15 102 000	12 540 000	28 930 000	8 225 000	2 190 000	75 270 000

Pour ce qui concerne les opérations à maîtrises d'ouvrage SMMAR elles sont évaluées à 9 755 000 euros sur la durée du PAPI (cf tableau financier en annexe)

2. LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT 2021-2023 : 20 M€

Ce contrat de bassin versant unique succède aux 5 PPGBV (Plans Pluriannuel de Gestion de Bassin Versant). Il porte sur le territoire du Syndicat Mixte du SMMAR soit du bassin versant de l'Aude, de la Berre et des Corbières Maritimes pour une durée de 3 ans (2021 – 2023).

Il est constitué de 5 axes :

- Axe 1-Hydromorphologie et continuité écologique
- Axe 2-Gestion quantitative
- Axe 3-Qualité de l'eau
- Axe 4-Zones humides
- Axe 5-Ripisylve et structures alluvionnaires

Voir tableau financier en Annexe

IV. LES MOYENS HUMAINS DE MISE EN ŒUVRE

Les effectifs au : 1er janvier 2023

Nombre d'agents: 32

- répartis sur 6 sites sur le Bassin Versant (Limoux, Carcassonne, Pennautier, Conques sur Orbiel, Thézan des Corbières, et Narbonne)

- 14 femmes et 18 hommes

- 22 titulaires et 10 contractuels dont un apprenti

- 8 agents administratifs et 24 de la filière technique

- 13 catégorie A, 14 Catégorie B, 4 Catégorie C et un apprenti

- 1 départ à la retraite dans les 5 prochaines années.

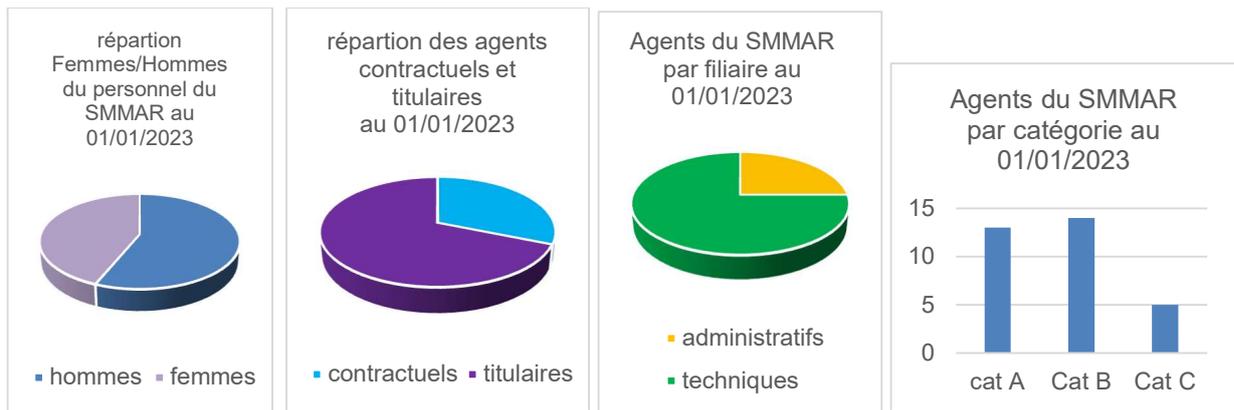
- moyenne d'Age : 39.3 ans:

- de 20 à 29 ans: 7 agents

- de 30 à 39 ans: 7 agents

- de 40 à 49: 17 agents

- 50 ans et plus: 1 agent



Le SMMAR est actuellement composé :

- **D'une Direction générale** de 3 personnes : un DGS, une Directrice des Services Techniques et une Directrice Administrative et Financière. L'ensemble veille à la cohérence des actions transversales, à la mise en œuvre des missions du SMMAR, à l'appui technique, juridique et financier et assure l'interface entre les partenaires institutionnels, les élus et le terrain.
- **D'une Direction Administrative et Financière** : composée d'une équipe de 6 agents administratifs chargés de la gestion financière, des ressources humaines, la commande publique et logistique. **Un service communication** de 2 personnes est intégré à cette direction afin d'assurer la promotion et sensibilisation de la politique et des actions menées à destination de tous les publics, jeune public, élus, entreprises, agriculteurs, grand public... par divers moyens (formation, expositions, réseaux sociaux, site internet...). Ce service a une vocation transversale à l'ensemble de la collectivité.
- **D'un Pôle Territoire** regroupant 12 personnes : 8 techniciens, un apprenti et 4 coordonnateurs affectés auprès des Syndicats de rivières, chargés de les assister afin de mettre en œuvre les programmes d'actions contractualisés (PAPI et Contrat de Bassin) ainsi que les programmes

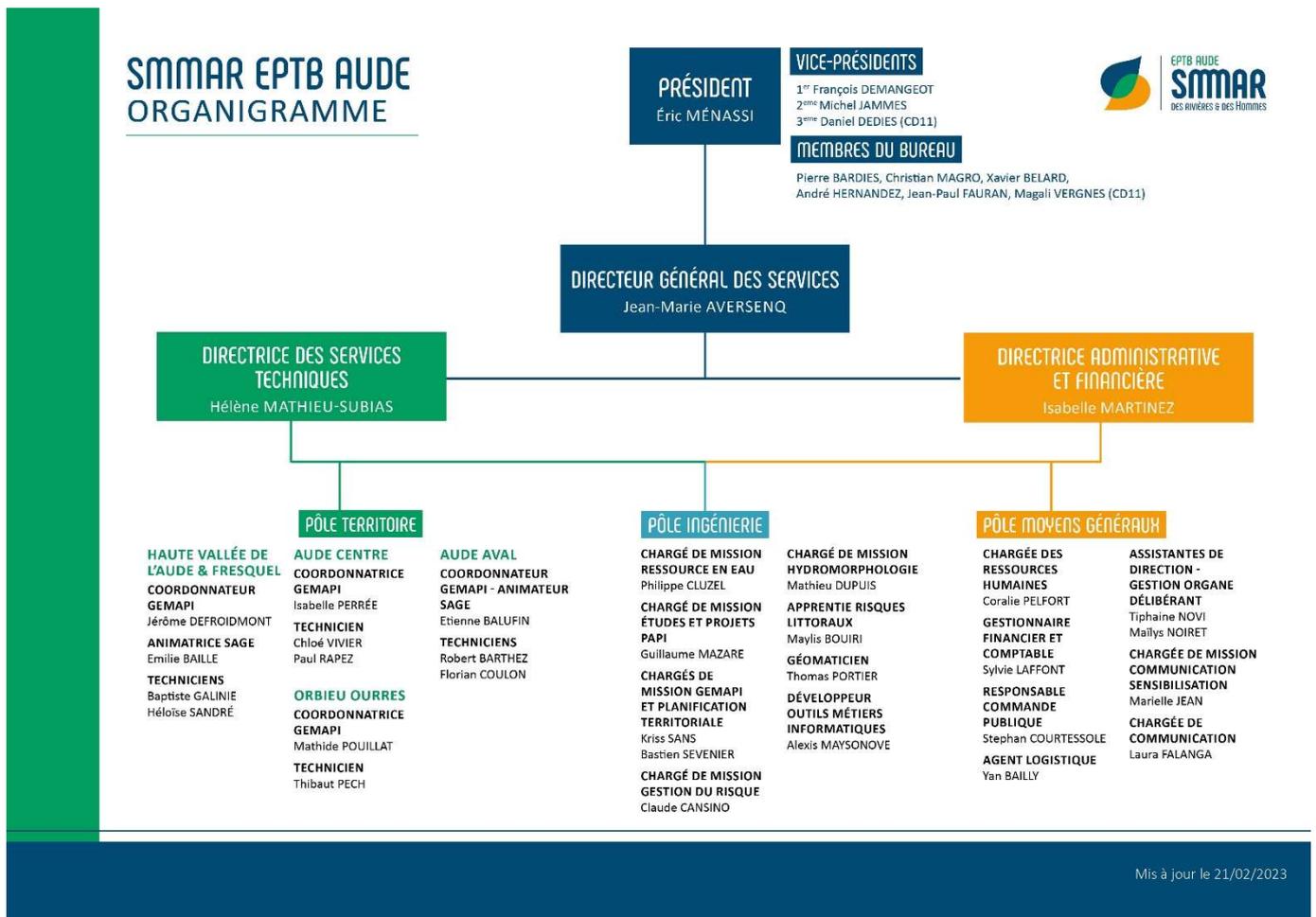


Reconstruction suite aux diverses inondations. En dehors de ces missions les techniciens et coordonnateurs ont également des missions spécifiques qui s'exercent de manière transversale, sur l'ensemble du périmètre de l'EPTB. Il assure également l'animation des SAGES.

➤ **D'un Pôle Ingénierie** regroupant 9 chargés de mission :

- 1 Chargé de mission études et projets PAPI
- 2 Chargé de mission GEMAPI et planification territoriale
- 1 Chargé de mission Gestion du Risque
- 1 Chargé de mission Ressource en eau
- 1 Chargé de mission hydromorphologie
- 1 Chargé de mission SIG
- 1 Développeur Outils Métiers Informatiques
- 1 apprenti sur la thématique des aléas littoraux

Organigramme au 1^{er} janvier 2023



Pour mettre en œuvre la politique définie, le SMMAR pourrait employer en 2023, soit :

- la création d'un nouveau poste de **chargé de la commande publique** au 1^{er} janvier 2023. Afin de répondre aux recommandations de la CRC sur la sécurisation des procédures
- la création d'un poste de **chargé de mission Hydromorphologie** au 1^{er} janvier 2023 afin de accompagner l'ensemble des dossiers hydromorphologies sur l'ensemble du bassin versant et renforcer les moyens actuels mis en œuvre au niveau des syndicats adhérents et éventuellement assurer le suivi technique de la démarche DPF.
- Un(e) stagiaire en communication d'une durée de 5 mois

Mouvements des agents : départ et remplacement poste pour poste pour l'année 2023.

- le remplacement d'un **technicien de rivière** sur le secteur du Fresquel, titulaire de la fonction publique, en lieu et place du technicien contractuel actuel
- l'embauche d'un technicien en tuilage pour remplacer le technicien du secteur Aude Aval qui partira à la retraite début 2024

Le siège du SMMAR :

Actuellement le siège du SMMAR est situé dans les locaux du Département de l'Aude, allée Raymond Courrière à Carcassonne. Le SMMAR dispose de 5 bureaux pour les 15 agents domiciliés au siège en 2023. A noter que le siège du SMMAR accueille également les agents extérieurs de passage régulièrement sur site pour leur mission. Le Département met également à disposition un local pour le stockage de l'exposition, des documents de communication et les archives. Il n'y a pas de salle de réunion.

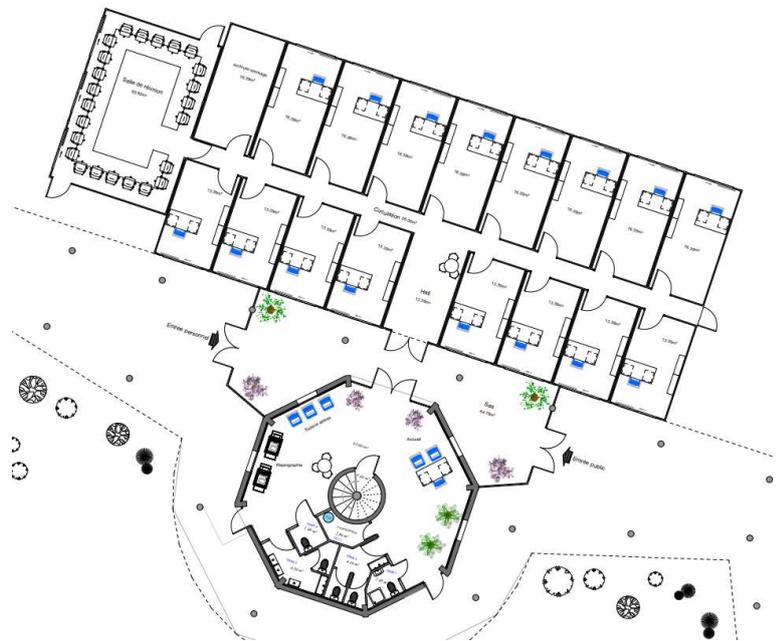
Compte tenu d'une réelle exigüité, une réflexion a déjà été engagée les années précédentes pour doter le SMMAR d'un siège social.

Le département a proposé une solution modulaire sur le parking de l'ancien pôle d'échange scolaire. Le déménagement devrait avoir lieu dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

Un loyer sera demandé par le département à hauteur de 20 000 € par an. A ceci s'ajouteront les frais des fluides.

Il sera également nécessaire d'acquérir du mobilier. En effet, actuellement les agents partagent des bureaux ou sont installés sur des tables d'appoint.

A noter que cette réflexion était incluse dans les projections budgétaires réalisées par le cabinet KMPG avec initialement l'intégration du coût d'un emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier et l'intégration des charges courantes annuelles (ménage, maintenance, fluides, taxes, informatique).



V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Avant de présenter les orientations 2022, il convient de prendre en compte les points suivants :

1. RESULTAT 2022 ET AFFECTATION

Pour rappel l'exercice 2021 présentait :

- En fonctionnement, déficit de 41 799.21€ auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 448 238.82 € soit un résultat de clôture de la section à + 406 439.61 €
- En investissement, un excédent de 142 993.85 € auquel se déduit le déficit antérieur de 103 376.75 € soit un résultat de clôture de la section de + 39 617. 10 €

Avec les exercices précédents, le résultat de clôture global est de +446 056.71 €

L'exercice 2022 présente :

- En fonctionnement, un déficit de 183 133.35 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 406 439.61 € soit un résultat de clôture de la section à + 223 306.26 €
- En investissement, un excédent de 44 727.47 € auquel se déduit l'excédent antérieur de 39 617.10 € soit un résultat de clôture de la section de + 84 344.57 €

Avec les exercices précédents, le résultat de clôture global est de + 307 650.83 €

Les excédents seront affectés respectivement à chaque section.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Globalement, le budget primitif 2023 affiche :

BP 2023	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 444 981 €	3 586 497 €
Investissement	477 480 €	477 480 €
Total BP 2023	3 922 461 €	4 063 977 €*

(* dont 141 516 € voté en sur équilibre)

3. LES DEPENSES GENERALES 2023

3.1. La section de Fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement correspondent aux

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Frais financiers
- Etudes

▪ CHARGES A CARACTERE GENERAL – Chapitre 011 et 65 (informatique)

Les charges de fonctionnement à caractère général s'élèvent à : **375 970 €**

Rappel BP 2022 : 319 257 € et CA prévisionnel 2022 : 281 130.58 €

Les charges à caractère général référencées ci-dessus ne font l'objet d'aucun financement.

Elles sont en augmentation par rapport à 2022, notamment en rapport avec l'inflation du coût des énergies et des fournitures, les frais liés aux nouveaux locaux (loyer(20 000€), fluide et augmentation de l'assurance du fait que ce soit une structure modulaire (estimation +20 000)), mise en place d'outils pour répondre à la réglementation RGPD, augmentation des frais de maintenance des stations de suivi hydro et prévisionnel sur risque de contentieux (2 affaires actuellement en cours devant la cour d'appel)

Il est également compté ici l'étude Gouvernance GEMAPI, financé à 80 %.

▪ CHARGES DU PERSONNEL – ELUS ET COS – Chapitre 012

Pour l'année 2023, les charges de personnel et indemnité des élus s'élèvent à : **1 935 000 €** Cette hausse s'explique par les prévisions de la masse salariale des agents, selon les projections présentées au chapitre IV, l'impact de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022, la mise en place du CIA à la demande de la CRC, la revalorisation du régime indemnitaire sur le modèle du Conseil Départemental de l'Aude, la revalorisation des salaires de Catégorie C (revalorisation SMIC) et le Glissement Vieillesse Technicité estimé à 2% par an.

Rappel BP 2022 : 1 670 000 € et CA prévisionnel 2022 : 1 621 423.03 €

- nouveaux postes +130 000 €
 - responsable marché public (recommandation CRC)
 - chargé de mission hydromorphologie (prévu KPMG)
 - tuilage départ à la retraite d'un agent (prévu KPMG)
 - apprentissage thématique du littoral (non prévu)
- GVT (Glissement Vieillesse Technicité : évolution carrière, grade, concours...) estimé +18000 €
- revalorisation du RIFSEEP évolution de la part IFSE sur modèle du CD 11 pour faire face à l'inflation et revalorisation des fonctions d'encadrement +70 000 €
- revalorisation du RIFSEEP, mise en place du CIA en 2023 à la demande de la CRC + 25 000 €
- impact de l'évolution du point mis en place en juillet 2022 (6 mois en 2022 – 12 mois en 2023 + revalorisation SMIC au 1er janvier 2023) +17 000 €

▪ [FRAIS FINANCIERS – Chapitre 16](#)

Il s'agit de frais liés au remboursement de la ligne de trésorerie (frais de dossier, intérêts...). **6 250 €**

La ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € effectuée en 2022 n'est pas à ce jour remboursée en totalité et reste valable jusqu'en octobre 2023

Rappel BP 2022 : 6 750 € et CA prévisionnel 2022 : 3 231.85 €

3.2. La Section investissement

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux :

- Immobilisations incorporelles : licences, développement de bases de données (SHYVAA, OGERISK, STYX, SIG, GED, 24.7,...),
- Immobilisations corporelles : matériel roulant, matériel drones, matériels informatique, et mobilier (nouveaux locaux siège du SMMAR et équipement nouveaux locaux pour les agents SMMAR hébergés dans les locaux du SMDA à Narbonne) pour un montant total de **136 783 €**

Rappel BP 2022 : 97 285 € et CA prévisionnel 2022 : 61 871.02 €

- Etudes pour **356 238 €**

Rappel BP 2022 : 307 775 € et CA prévisionnel 2022 : 202 795.74 €

4. ACTIONS PORTEES PAR LE SMMAR EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

Le montant total des actions pour 2023 est de : **1 606 188 €**

- les actions de la section fonctionnement s'élèvent à **1 214 950 €** ;
- celles de la section investissement à **356 238 €**.

Par rapport au BP 2022, ces actions sont en légère baisse compte tenu de la finalisation des actions du PAPI 2 le lancement d'actions inscrite au PAPI 3 et la continuité des actions du CBV.

Le programme d'actions qui sera mis en œuvre en 2023 répond au projet politique défini précédemment et qui vise principalement à assurer l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et la prévention protection contre les inondations.

Ces actions à conduire en 2023 sont les suivantes :

4.1. DEVELOPPER LA CONNAISSANCE – BP 2023 : 230 000 € (rappel BP 2022 : 442 646 €) CA Prévisionnel : 336 511.27 €

POURSUITE DE LA SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION ET A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PUBLICS SCOLAIRES, GRAND PUBLIC, ACTEURS SOCIAUX, ECONOMIQUES, ELUS, PARTICULIERS.

Cadre financier : PAPI 2 et 3 et CBV

BP 2023 prévisionnel : 180 000 €

Rappel CA prévisionnel 2022 : 246 082.57

4 campagnes de communication définies pour l'année 2023 :

- Aud'Alabri (Réduc de vulnérabilité)
- Entretien des cours d'eau (CBV)
- Sècheresse – économie d'eau (CBV)
- Prévention des inondations (PAPI 3)

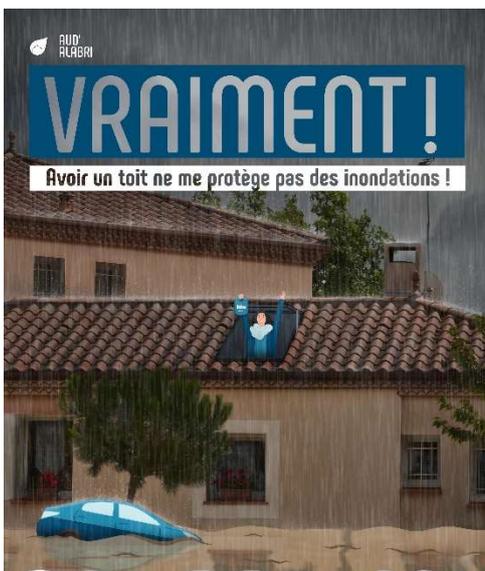


Tout au long de l'année, intervention en sensibilisation auprès des scolaires, communication sur les réseaux sociaux et site internet, création de plaquettes, mise à disposition de l'Exp'Eau...

Plan de financement pour le dossier PAPI : 80% Etat

Plan de financement pour le dossier CBV : 50% Agence de l'Eau, 10% Région et 20% Département

Plan de financement pour la réduction de vulnérabilité : 50% Etat et 30% FEDER



Des agents SMAR, réduisent la vulnérabilité de votre maison face aux risques d'inondation avec Aud'Alabri. Ce dispositif vous accompagne toute l'année pour trouver des solutions concrètes pour rendre votre habitation plus résistante. Aud'Alabri c'est un diagnostic personnalisé, réalisé par des professionnels et pris en charge financièrement par le SMMAR EPTB Aude.
Toutes les informations pratiques sur cet accompagnement sur mesure sur smmar.org



DEFINITION ET PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES E

Cadre financier : PAPI

Evaluation locale de la nature et des impacts du changement climatique sur les phénomènes de crues du bassin versant. Définition d'une doctrine pour la prise en compte du changement climatique dans les études d'aléas et autres actions PAPI

Lancement en fin d'année.

BP 2023 prévisionnel : 10 000 €

Rappel BP 2022 : 10 000 € et CA prévisionnel 2022 : 0 €

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département 11

ELABORATION DU PAPI 3 SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE DE LA BERRE ET DU RIEU ET FIN DU PAIEMENT DES ETUDES

Cadre financier : PAPI 2

Fin du paiement des Etudes préalables à l'élaboration du dossier de candidature pour l'obtention de la labellisation du PAPI 3 sur le bassin de l'Aude, de la Berre et du Rieu. Et actions de communication sur le PAPI

BP 2023 prévisionnel : 30 000 € CA prévisionnel 2022 : 50 264.70 €

Plan de financement : 50% Etat, 30% Département

CREATION D'UN OBSERVATOIRE

Cadre financier : PAPI 3 – Nouvelle opération

Objectif du projet :

- Disposer d'un outil numérique accessible aux partenaires et au grand public, permettant une meilleure appropriation des données relatives aux risques inondation sur l'ensemble du territoire du SMMAR.
- Permettre une meilleure intégration de la politique GEMAPI dans l'aménagement du territoire pour les EPCI FP
- Disposer d'un outil permettant d'évaluer les politiques de manière qualitative et quantitative
- Disposer d'un outil intégrateur de sensibilisation/communication pour tous les publics

En 2023, il s'agit de lancer la démarche.

BP 2023 prévisionnel : 10 000 €

Plan de financement : 60% Etat, 20% Département de l'Aude

4.2. ORGANISER LA GESTION DE CRISE – BP 2023 : 401 138 € 604 400 et CA prévisionnel 2022 : 474 109.18 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le
ID : 011-251101549-20230309-CS_DELIB19_2023-DE



MISE A JOUR DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE ET DES PLANS INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Cadre financier : PAPI 3

Poursuite de l'appui aux communes dans l'élaboration et ou la mise à jour de leurs PC.

Continuité de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de Plan Communaux de Sauvegardes « PCS 2.0»: Suivi du marché, Accompagnement des communes dans cette démarche, Organisation des lots et des bons de commandes du marché, Animer le Comité de pilotage renforcé par des services opérationnels (SDIS, Gendarmerie, Services de routes CD11, etc..) Organiser et suivre l'ensemble des réunions doctrines préalable à l'élaboration des PCS2.0

Mise en place de plan intercommunaux de sauvegarde. Passer le marché, accompagner les intercommunalités (agglomérations dans un premier temps) Animer le Comité de pilotage renforcé par des services opérationnels (SDIS, Gendarmerie, Services de routes CD11, etc..) Organiser et suivre l'ensemble des réunions.

Lancement d'un nouveau marché

BP 2023 prévisionnel : 60 000 € CA prévisionnel 2022 : 322 042.46 €

Plan de financement : 60% Europe, 20% Département de l'Aude



ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE SDAL (SYSTEME D'ALERTE LOCAL)

Cadre financier : PAPI 3 – nouvelle opération

L'opération consiste à étudier la faisabilité de la mise en place d'un ou plusieurs systèmes d'avertissement locaux sur certains sous-bassins versants du fleuve Aude sur la base de deux étapes fondamentales détaillées ci-dessous, afin de pouvoir, en fin de PAPI3, tendre vers l'installation de ce(s) SDAL sur les secteurs sur lesquels la pertinence d'un tel dispositif aura été démontrée

BP 2023 prévisionnel 10 000 €

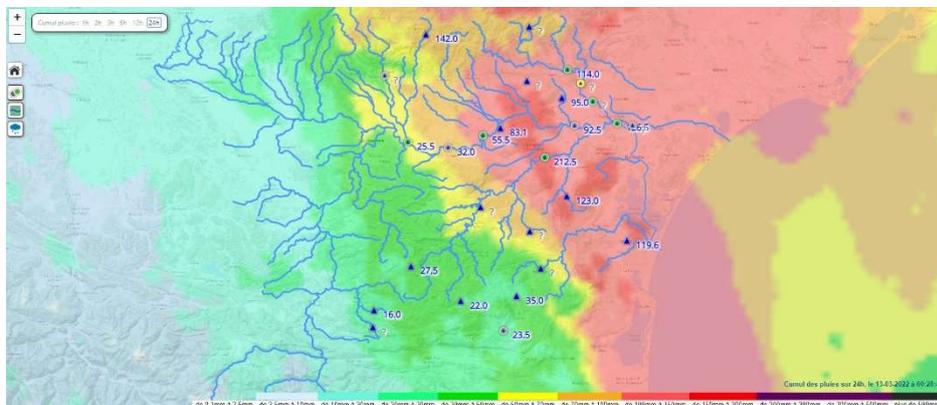
Plan de financement : 50% Etat, 10% Région, 20% Département 11

RENFORCEMENT DU SUIVI PLUVIOMETRIQUE - AIDE A LA GESTION DE CRISE

Cadre financier : PAPI 2 ET 3

En cas de précipitations susceptibles de provoquer des débordements de cours d'eau, le SMMAR et ses partenaires associés (SDIS et département de l'Aude) bénéficient d'un dispositif renforcé, assuré par PREDICT, ainsi que depuis 2021 de Météo France pour :

- Anticiper les événements météorologiques à risque pouvant occasionner des inondations,
- Gérer au mieux les événements durant les crises en bénéficiant d'un appui technique d'aide à la décision afin de déclencher au mieux les plans d'actions et d'interventions à échelle des bassins versants,



- Appuyer la structure dans le cadre des Exercices ORSEC Inondation avec les partenaires institutionnels

Réalisation d'un classeur opérationnel d'astreinte

BP 2023 prévisionnel 67 900 €

CA prévisionnel 2022 : 38 168.88 €

Plan de financement : 40% Département de l'Aude pour le dossier PAPI 2 et 65% pour le dossier PAPI 3

SUIVI HYDROMETRIQUE DES BASSINS VERSANTS AUDE ET BERRE / MISE EN PLACE DE STATIONS DE MESURES HYDROMETRIQUES ET SYSTEMES DE TELETRANSMISSION / STATIONS COMPLEMENTAIRES

Cadre financier : PAPI 2 et 3

Mise en place de stations hydrométriques au droit des ouvrages (déversoirs), installation de pluviomètres et de stations en rivières (suivi crues et étiages), suivi et maintenance

Repose de la station de la Nielle, achat des stations du Karst et pose de nouvelles stations (prévisionnel : Dignes de Sallèle, couloir endigué, et plaine) Et développement du réseau de mesure dans le cadre de l'appel à projet national du SYADEN

BP 2023 prévisionnel : 182 238 €

CA prévisionnel 2022 : 80 862.90 €

Plan de financement : 50% Etat, 20% région, 10% Département



REPERES DE CRUES et LAISSES DE MER : Fabrication, Nivellement et Pose

Cadre financier : PAPI 2 ET 3

Fabrication, nivellement et pose de 200 repères de crue et laisses de mer sur le bassin audois,

Suivi du marché passé avec la société OPALE.

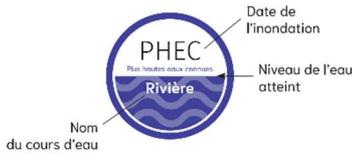
Fabrication, nivellement et pose des repères de crues:

- Identification des repères 2018 et 2020 sur la base SMMAR et DREAL
- Vérification sur le terrain et élaboration des fiches projets
- Elaboration des bons de commandes pour la fabrication, le nivellement et la pose

Pose des repères sur les bassins versants : Fresquel, Trapel, Orbiel, Clamoux, Lauquet, Vallée de l’Aude Carcassonne/Limoux.

BP 2023 prévisionnel : 15 000 € + 5000 € CA prévisionnel : 21 694.44 €

Plan de financement : dans le cadre du PAPI2 50% Etat, 20% région, 10% Département et dans le cadre du PAPI 3 : 80% Etat



POURSUITE DES DEVELOPPEMENTS DES OUTILS DE GESTION DE CRISE

Cadre financier : PAPI

Evolution des outils de gestion de crise inscrits dans le PAPI 2

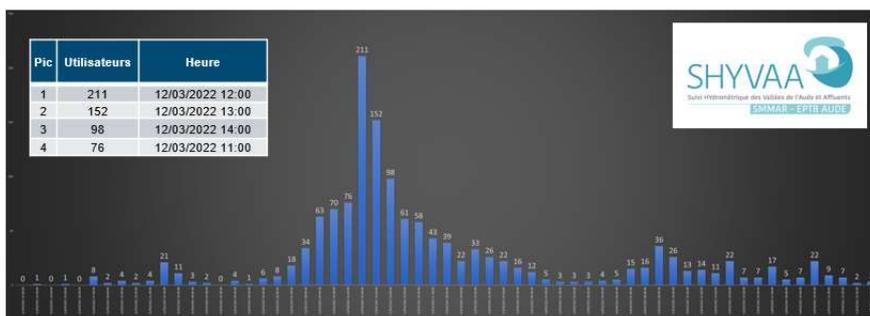
Au début du PAPI 2, le SMMAR ne possédait aucun outil de gestion de crise

Dans l'état actuel des choses, des limites technologiques ne permettent pas la mise en place pérenne de passerelles entre ces différents outils. Suite à ce constat, le SMMAR a pris conscience des forces et des faiblesses de ses outils de gestion de crise, et souhaite les consolider définitivement en développant progressivement tout au long du PAPI 3 un outil unique de gestion de crise, qui s'apparenterait à une fusion de tous ses outils de gestion de crise actuels. Cet outil, qui serait à la fois accessible sur smartphone ou sur ordinateur, et dont les objectifs reprendraient ceux des applicatifs Ogerisk, SHYVAA, 24.7, aurait également pour objectif de conforter la place du SMMAR en tant qu'acteur impliqué dans la gestion d'une crise.

BP 2023 prévisionnel : 61 000 € CA prévisionnel 2022 : 11 340 €

Plan de financement : 40% région, 30% Département

ÉVÈNEMENT DU 12/03/2022 - NOMBRE D'UTILISATEURS :



« Info : Max le 23 novembre 2021 à 22h sur 1300 connexions »

4.3. ADAPTER LE TERRITOIRE – BP 2023 : 188 600 € (rappel BP 2022 : 110 000 €)

ETUDE ALEA VULNERABILITE DES COMMUNES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE, DE LA BERRE ET DU RIEU

Cadre financier : PAPI 2

Finalisation de la Réalisation de cartographies de l'aléa (inondation fluviale et ruissellement) sur les communes pré-identifiées du bassin afin d'améliorer la connaissance. Suite à la crue de 2018, 2020 et aux épisodes orageux de 2021 prises en compte des communes hors révision de PPRi.

BP 2023 prévisionnel : 123 000 € CA prévisionnel : 44 560.83 €

Plan de financement : 50% Etat, 20% région, 10% Département



Réalisation d'une étude d'aléa pour l'Hôpital de Carcassonne

Suite à une réunion avec les services de l'Etat et la direction de l'hôpital, il est proposé de réaliser une étude l'aléa sur l'accès au centre hospitalier

BP 2023 prévisionnel : 20 000 €

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département 11 (sous réserve de l'avis favorable du CDGEMAPI du 30/03/2023)

APPEL A PROJET CONCERTATION CITOYENNE

Cadre financier : (Action hors cadre – Appel à Projet de l'Agence de l'Eau RMC)

Dossier sous couvert des SAGE Haute Vallée de l'Aude et Fresquel



Il est proposé de valoriser les actions de lutte contre l'érosion des sols menées individuellement par les exploitants agricoles et les habitants (particulièrement la plantation de haies) via une série documentaire tournée dans l'Aude (sur le secteur hydrographique couvert par le SMMAR). La réalisation de cette dernière servant de phase d'écoute, de prétexte à l'organisation de chantiers participatifs et de matériau audio-visuel pour l'organisation de ciné-débats.

Ce projet contribuera aux missions de sensibilisation/formation (par le reportage) et de gestion des milieux aquatiques (par la démultiplication d'actions de lutte contre l'érosion des sols) du SMMAR. Des partenaires (Réseau 11, CA11) et des acteurs locaux (AOCSOLS, Arbre et Paysage 11) ainsi qu'universitaires (LISST-CIEU, INRAE) seront également associés au projet.

Sous réserve de l'éligibilité à l'appel à projet (résultat avant l'été 2023)

BP 2023 prévisionnel : 15 000 €

Plan de financement : 70% Agence de l'Eau, 10% Département

REFLEXION STRATEGIQUE ET DEFINITION D'UNE DOCTRINE SUR LE RUISSELLEMENT DIFFUS EN LIEN AVEC LA GEPU ET PRIORISATION DES ETUDES A ENGAGER

Sur la base des analyses menées par le CEREMA (méthode EXZECO) et l'IRSTEA (méthode IRIP), une priorisation des communes du bassin versant les plus soumises au risque de ruissellement sera élaborée en lien étroit avec les services de l'Etat, tant sur les secteurs urbains que sur les secteurs plus agricoles.

Une doctrine de gestion du ruissellement sera élaborée de manière collaborative, et déployée à l'échelle du territoire du bassin versant.

Cette connaissance sera partagée à l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agriculteurs, structures gestionnaires... pour une intégration globale de cet aléa dans les politiques d'aménagement du territoire.

Temps de travail interne



4.4. SE PROTEGER DU RISQUE – BP 2023 : 315 000 € (rappel BP 2022 : 400 000 € - CA prévisionnel 2022 : 249 576.17 €)

ÉTUDES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Cadre financier : PAPI

Poursuite de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et préconisations des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (publics, entreprises et particuliers).

Développement d'actions de communication spécifique pour inciter à la réalisation de diagnostic et des travaux préconisés

BP 2023 prévisionnel : 305 000 € + 10 000 € communication

Plan de financement : 50% Etat, 30% Europe



4.5. PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES – BP 2023 : 104 700 € (rappel BP 2022 : 84 700 € - CA prévisionnel 28 518 €)



DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE.

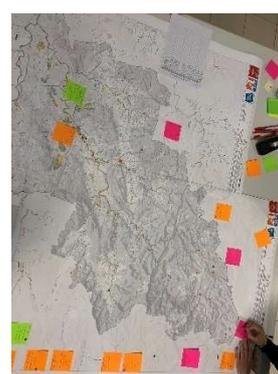
Cadre financier : CBV

Le SMMAR a réalisé, au cours des années précédentes, les inventaires de l'ensemble des zones humides présentes sur le territoire. Il dispose, à ce jour, des données cartographiques et descriptive de chacune de ces zones à l'échelle du bassin versant. Désormais, il convient de valoriser ces données et de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (institutionnels et professionnels dont le milieu agricole), le Plan de Gestion Stratégique des Zones humides qui constitue le document cadre à l'échelle des bassins versants (Aude, Berre et Corbières-Maritime) ; il permet d'identifier et de prioriser les enjeux sur les zones humide selon le degré de pressions qui pèsent sur leurs fonctions hydraulique/hydrologique, biogéochimique et biologique.

Finalisation du plan après une dernière série d'ateliers de concertation à l'été 2023

BP 2023 prévisionnel : 71 080 € CA prévisionnel : 14 640€

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département



ETUDE EVALUATION ET REDUCTION DE L'IMPACT DES ECLUSEES SUR LES MILIEUX ET LES USAGES

Cadre financier : (Action hors cadre)

Fin de l'Etude visant à déterminer l'impact des éclusées de l'Aude d'un point de vue morphologique, physicochimique, vis-à-vis des espèces piscicoles et des usages : il s'agira de proposer des solutions pour réduire ces impacts.

BP 2023 prévisionnel : 20 200 € CA prévisionnel : 13 878 €

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département



APPEL A PROJET BIODIVERSITE ET COURS D'EAU

Cadre financier : (Action hors cadre – Appel à Projet de l'Agence de l'Eau RMC)

Il s'agit de mettre en place un protocole de suivi des habitats et de la biodiversité avec pour but d'évaluer l'impact des travaux d'hydromorphologiques portés par les différents syndicats de bassin présent sur le département de l'Aude.

La bibliographie est aujourd'hui assez maigre sur le sujet et nous souhaiterions pouvoir mettre en avant les effets positifs observés aujourd'hui de manière empirique. En effet ces travaux permettent de retrouver un fonctionnement naturel, notamment en restaurant l'espace de mobilité de la rivière. En post-crués on observe un élargissement du lit ainsi que le rétablissement des fonctionnements type radiers-mouilles ainsi que l'expression de faciès, donc des habitats, plus diversifiés.

Le but est d'avoir une démarche opérationnelle en intégrant ce protocole sur des sites pilotes et permettre un retour d'expérience à une échelle plus large. On peut ici parler d'une stratégie de reconquête de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.

Sous réserve de l'éligibilité à l'appel à projet (dépôt avant le 30 avril, résultat septembre 2023)

BP 2023 prévisionnel : 0 € si le projet est éligible les premières dépenses auront lieu en 2024

Plan de financement : 50 à 70% Agence de l'Eau,



4.6. AMELIORER LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE 193 750 € (rappel BP 2022 : 75 000 €)

ETUDE DE RESTRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE DES SAGE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS AUDE, BERRE ET CORBIERES MARITIMES

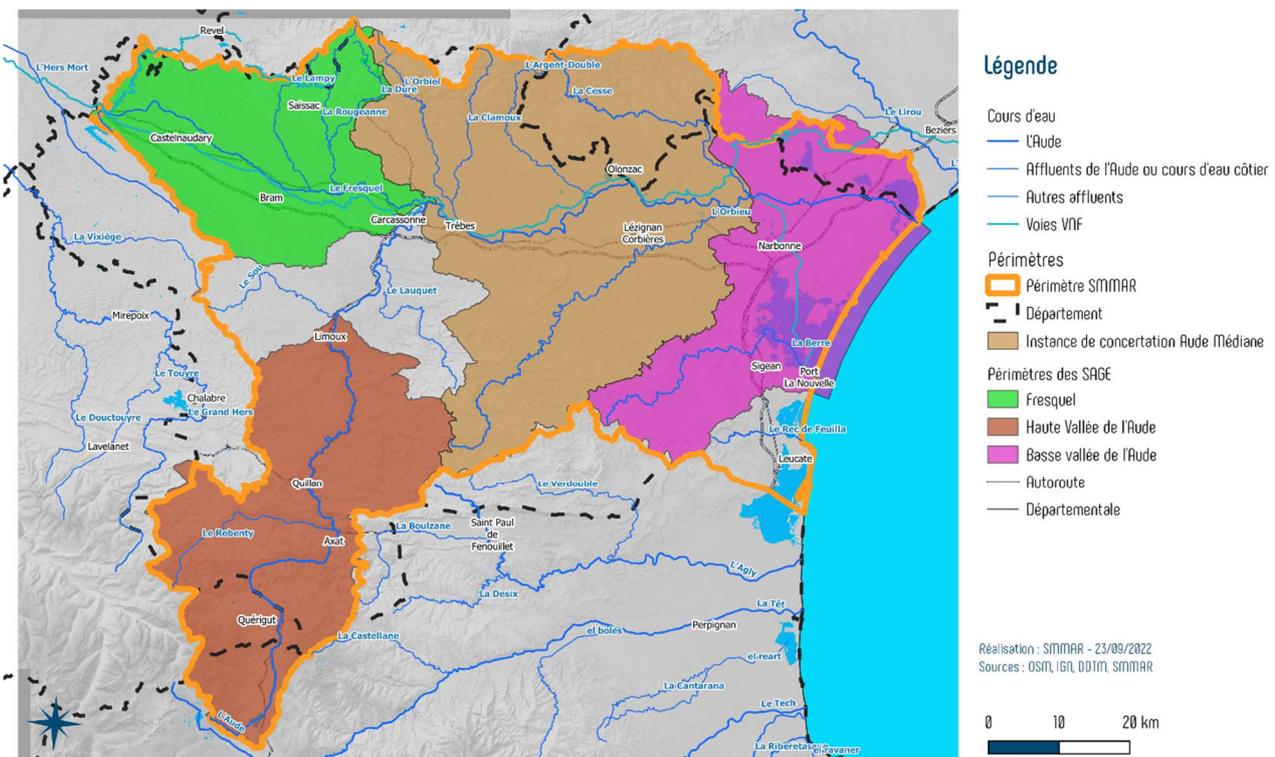
Cadre financier : CBV

Réflexion sur une modification de la structuration des SAGE afin de répondre aux problématiques de gestion des eaux et milieux aquatiques observés à l'échelle du périmètre du SMMAR

BP 2022 prévisionnel : 120 000 € CA prévisionnel : 50 000 €

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 30% Département

Périmètres des SAGE et instances de concertation



EVALUATION DU POTENTIEL D'AUGMENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU AU NIVEAU DES OUVRAGES EDF

Cadre financier : CBV - Opération nouvelle

Etude menée en collaboration avec EDF pour évaluer le potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF sur le Bassin versant. Estimation totale de l'opération 50 000 €

BP 2023 prévisionnel : 15 000 €

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département



ETUDE DE CONNAISSANCE DES DEBITS D'ETIAGE DE L'ORBIEU ET DE SES AFFLUENTS

Cadre financier : CBV - Opération nouvelle



A l'échelle du bassin versant de l'Aude, une étude des volumes prélevables qui a permis de caractériser un déficit global de l'ordre de 37 Mm³ nets à l'étiage. Pour le bassin versant de l'Orbieu, le déficit s'établit à près de 1 Mm³. Dans ce contexte hydrologique déficitaire, de nombreux projets de retenue ont été recensés à l'échelle du bassin versant. Compte tenu du déficit de données sur ce sujet, tant pour l'Orbieu amont que pour ses affluents, une étude de connaissance s'avère nécessaire

Tranche ferme : Identifier les capacités productives des sous-bassins versants de l'Orbieu et de ses affluents dans l'optique de favoriser la mise en place de stockages hivernaux, utilisables en période d'étiage en substitution des prélèvements dans le milieu. Cette action doit contribuer au respect du débit d'objectif de l'Orbieu à Villedaigne, en fermeture de bassin.

BP 2023 prévisionnel : 40 000 €

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département

EVALUATION DE LA GESTION QUANTITATIVE EN VU D'UN PTGE

L'objectif est un projet de territoire pour la gestion de l'eau est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique

Le PTGE doit être construit et décliné en cohérence avec le PGRE actuel et doit s'attacher à prendre en compte la solidarité amont/aval qui prévaut depuis l'origine de la démarche

Le PTGE doit aboutir à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs ...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles tout en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

En 2023, Lancement de la réflexion en collaboration avec l'Agence de l'Eau

Budget Prévisionnel : Temps de travail des agents



DESIMPERMABILISATION NOUVEAU SIEGE DU SMMAR

L'agence peut accompagner la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation des eaux de pluie.

Les types de travaux éligibles sont : désimperméabilisation, noues, jardins de pluie, structures alvéolaires ultra légère, tranchée drainante, cuve de récupération/réutilisation, toitures végétalisées stockantes ou tout autre système permettant de déconnecter les eaux pluviales du réseau.

La simple désimperméabilisation (passe d'une aire imperméable en espace vert) n'est pas éligible. Un ouvrage spécifique de gestion des écoulements et de l'infiltration est nécessaire. Plus globalement, on incite vers une solution assez ambitieuse.

Le taux maximal d'aide est de 50 %. Il y a un coût plafond de 40 €/ m² de surface active déconnectée.

Budget prévisionnel à définir



4.7. APPLIQUER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE FLEUVE AUDE – BP 2023 : 153 000 € (rappel BP 2022 : 150 000 € - CA prévisionnel 2022 : 88 898.40 €)

IDENTIFICATION DU ROLE HYDRAULIQUE DES MERLONS DE BORD D’AUDE EN REGARD DU DECRET « SYSTEME D’ENDIGUEMENT » DU 12 MAI 2015 ET L’APPLICATION DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE

Cadre financier : PAPI

Modélisation hydraulique visant à identifier les tronçons de merlons qui jouent potentiellement un rôle de protection des enjeux habités, et susceptibles d’être classés à terme en système d’endiguement ; analyse foncière ;

Option : analyse géotechnique des merlons susceptibles d’être reclassés en systèmes d’endiguement

Finalisation en 2023

BP 2023 prévisionnel : 83 000 € CA prévisionnel 88 898.40 €

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département



DEFINITION D’UN PLAN DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU FLEUVE AUDE

Cadre financier : CBV

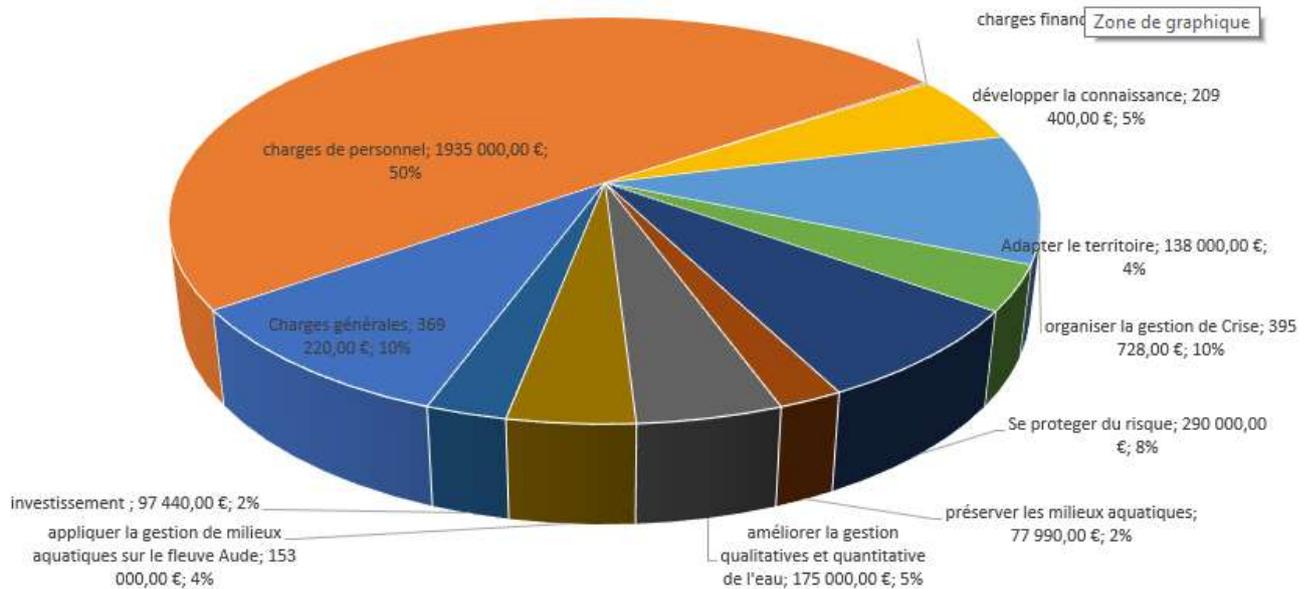
La gestion du fleuve AUDE reste un sujet récurrent (premières approches en 2007) pour lequel l’Etat, constatant son « insuffisance » (financière/humaine) à mettre en œuvre une politique de gestion satisfaitte et cohérente de ce patrimoine, a souhaité que le SMMAR saisisse l’opportunité d’évaluer toutes possibilités de transfert de celui-ci, en sa qualité d’Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) légitime à l’échelle du bassin versant. A travers ses syndicats adhérents, le SMMAR est en effet le garant de la cohérence des actions au niveau des affluents de l’Aude sur sa partie domaniale, mais pas du fleuve en lui-même. Il apparaît ainsi opportun de prévoir la mise en place d’un gestionnaire unique à même de garantir une cohérence des interventions et une approche intégrée sur l’axe Aude, en considérant le bassin versant dans son intégralité. Si le SMMAR prend en charge le DPF, il devra prendre la totalité de la compétence GEMAPI pour garantir auprès des EPCI la cohérence des actions vis-à-vis des cours d’eau non domaniaux. Dans la perspective d’un transfert effectif de gestion ou de propriété, l’élaboration d’un plan de gestion pluriannuel doit être envisagée, sur la base d’un état des lieux élargi au-delà de la simple notion de libre écoulement (morphologie, ZH, ripisylve, ...).

BP 2023 prévisionnel : 70 000 €

Plan de financement : 50% Agence de l’Eau, 20% Région, 10% Département

RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 PAR ACTIONS:

orientations budgetaires 2023



Au delà du présent plan d'actions,

Le SMMAR apporte Assistance technique, administrative, juridique et financière des structures adhérentes par le réseau de techniciens et la direction du SMMAR

ASSISTANCE TECHNIQUE :

- Des syndicats adhérents dans la mise en œuvre du CBV et du PAPI (montage des dossiers de demande de programmation et de subvention)
- Des syndicats adhérents dans le suivi de toutes les opérations d'études et de travaux en cours
- Du Département dans l'animation du schéma directeur de valorisation de l'eau brute agricole et d'adaptation au changement climatique.
- Une assistance des communes pour l'élaboration et l'actualisation des PCS
- Une assistance des communes pour la pose des repères de crues

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE :

- Conseil auprès des adhérents dans la mise en œuvre des programmes d'actions
- Interface avec les services de l'ETAT, de la Région, les prestataires, les élus, les agents des syndicats adhérents et le Département
- Une assistance des Syndicats de Rivières

ASSISTANCE FINANCIERE :

- Centralisation des dossiers de demandes de subventions
- Pilotage du CD GEMAPI
- Coordination avec les financeurs et les maitres d'ouvrage

5. LES RECETTES

5.1. LES CONTRIBUTIONS

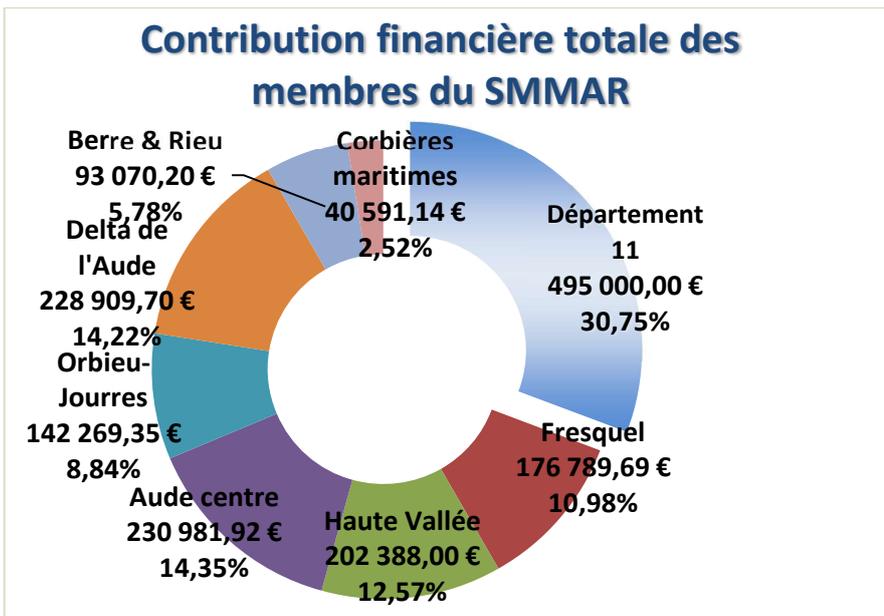
Pour rappel, les contributions des syndicats adhérents sont réparties selon la clé de répartition suivante:

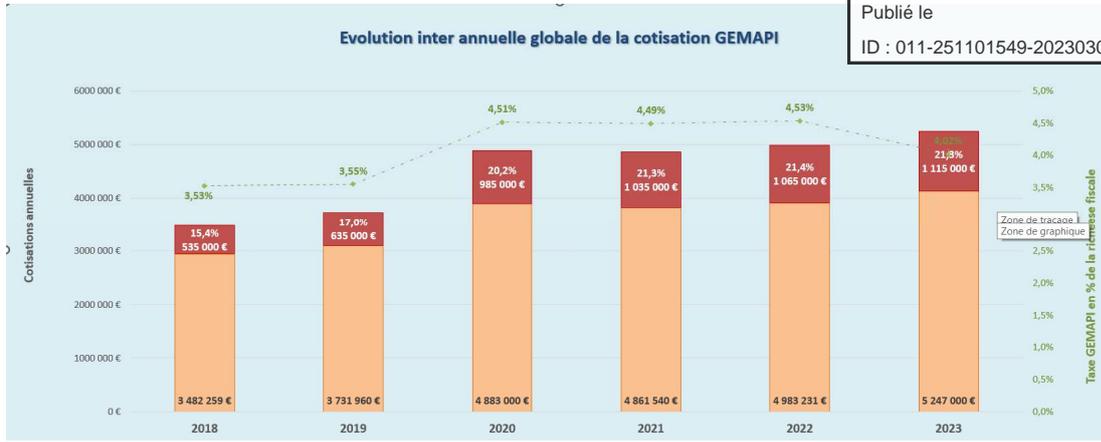
- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin. Population DGF

En 2023, la contribution financière globale (participation statutaires et participation spécifique) des syndicats adhérents est de 1 115 000 € soit une augmentation de 50 000 € (pour rappel en 2022 : 1 065 000 €)

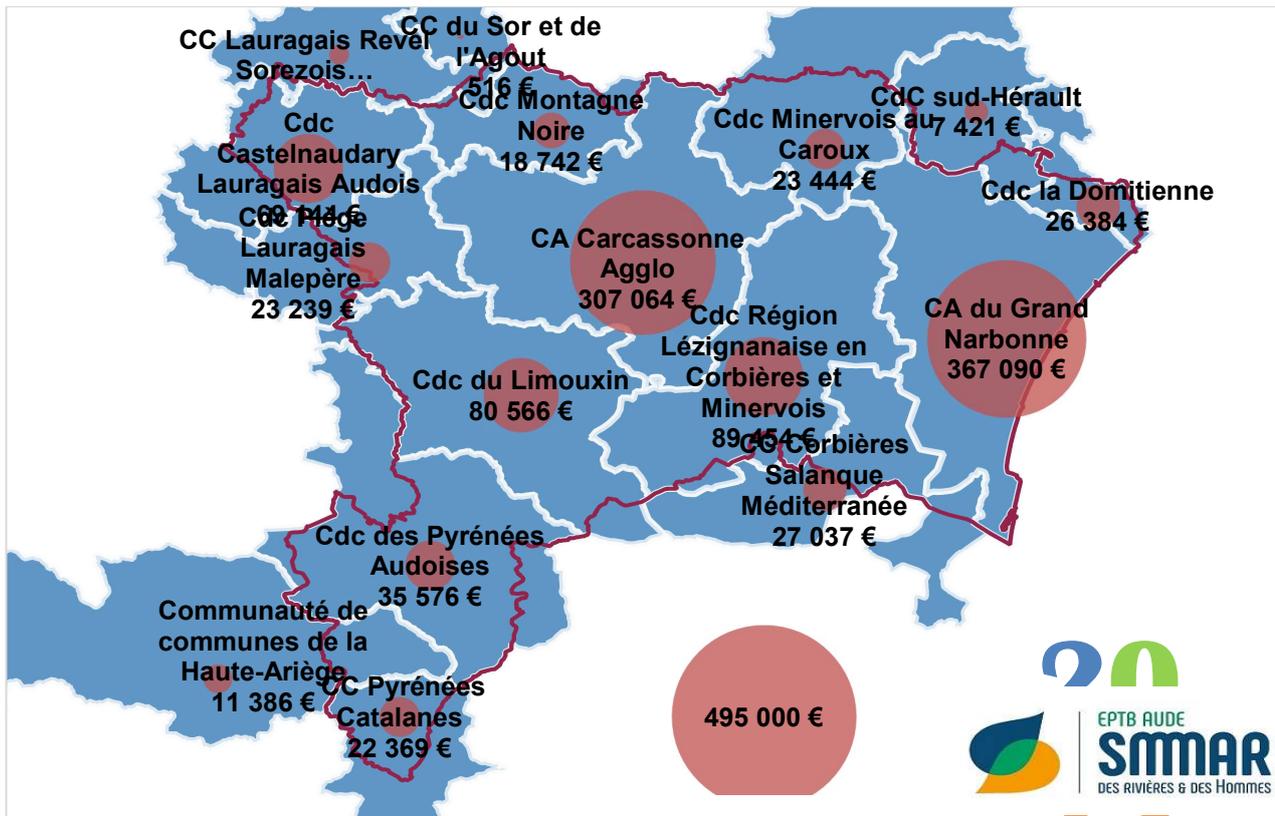
La contribution statutaire du Département de l'Aude est de 495 000 €. A noter que le Département contribue à une aide à l'investissement et diverses subventions sur les actions PAPI, hors PAPI et CBV portées par le SMMAR.

Clé de répartition des charges 2023							POPULATION DGF n-1					
du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières												
Maj fichier du 15/12/2022							Appel de cotisation 2023					
Représentation statutaire des membres		Département 11 :		50%		Syndicats :		50%				
Représentation spécifique des membres		Département 11 :		0%		Syndicats :		100%				
Syndicat	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Cotisation statutaire		participation spécifique		Contribution totale	
	Population (DGF) Base communale 15,00%		Superficie (km²) Base communale 15,00%		Potentiel fiscal Base EPCI 70,00%		990 000,00 €		620 000,00 €		1 610 000,00 €	
Nom	%	nb Hbts	%	ha	%	€						
Département 11	/	/	/	/	/	/	50,00%	495 000,00 €	0,00%	0,00 €	495 000,00 €	30,75%
Fresquel	19,4%	90 197	15,8%	92 846,55	15,1%	19 728 691	7,93%	78 485,11 €	15,86%	98 304,58 €	176 789,69 €	10,98%
Haute Vallée	15,9%	74 107	30,3%	178 690,22	16,0%	20 900 352	9,08%	89 849,38 €	18,15%	112 538,62 €	202 388,00 €	12,57%
Aude centre	16,6%	77 409	20,3%	119 269,14	21,7%	28 305 434	10,36%	102 543,54 €	20,72%	128 438,37 €	230 981,92 €	14,35%
Orbieu-Jourres	9,7%	45 122	15,4%	90 611,69	12,9%	16 773 532	6,38%	63 159,94 €	12,76%	79 109,41 €	142 269,35 €	8,84%
Delta de l'Aude	28,1%	130 724	9,6%	56 302,45	21,3%	27 742 181	10,27%	101 623,59 €	20,53%	127 286,11 €	228 909,70 €	14,22%
Berre & Rieu	5,1%	23 762	6,5%	38 493,40	9,4%	12 306 254	4,17%	41 318,16 €	8,35%	51 752,04 €	93 070,20 €	5,78%
Corbières maritimes	5,1%	23 624	2,2%	12 694,00	3,6%	4 763 958	1,82%	18 020,28 €	3,64%	22 570,86 €	40 591,14 €	2,52%
membres	100%	464 946	100%	688 907	100%	130 520 401	100,00%	990 000,00 €	100,00%	620 000,00 €	1 610 000,00 €	100%





Répartition des contributions au SMMAR par EPCI :



5.2. LES SUBVENTIONS

- Les études et actions PAPI, hors PAPI et CBV sont financées en moyenne à 80% (Feder, Etat, Région, Département de l'Aude et de l'Hérault, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) ;
- L'animation assurée par les agents du SMMAR ainsi que les postes de techniciens et coordonnateurs bénéficient de financements variables entre 0% et 80% (Feder, Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région), soit : 756 000 € (pour rappel 470 788 € en 2022) en 2023 solde de subventions biannuelles)
- 471 000 € pour l'Agence de l'Eau, (en augmentation par rapport a 2022)
- 60 000 € de l'Etat pour l'animation PAPI,
- 144 000 € de l'Europe, programme FEDER pour l'animation du PAPI et solde années précédentes (subvention biannuelles)
- 81 485 € de la Région Occitanie pour l'animation du PGRE, les zones humides et le contrat de milieux + soldes années antérieures
- Le Département de l'Aude attribue une subvention sur l'investissement.

Montant les années précédentes 50 000 € . Une demande a été faite à hauteur de 100 000 € cette année 2023.

5.3. AUTRES RECETTES

- le FCTVA (N-2) en section d'investissement et en 2023 modification du mode de perception du FCTVA

VI. RECAPITULATIF ET ANNEXES

PROPOSITION BUDGET 2023 POUR ROB		
	DEPENSES	
	Fonct	Invnt
Etudes	1 149 661 €	340 897 €
Charges de Personnels - Elus - COS	1 935 000 €	0 €
Charges à caractère général + dép. informatique (nuage)	351 070 €	0 €
Charges financières	6 250 €	0 €
Autres dépenses d'investissement (<i>licences, ordi, voitures,...</i>)		136 583 €
Titres annulés sur exercice précédent	3 000 €	0 €
Sous-Total	3 444 981 €	477 480 €
Virement à la section d'Invnt		
<i>Déficit N-1</i>	0 €	
TOTAL	3 444 981 €	477 480 €
total /section	3 922 461 €	
	RECETTES	
	Fonct	Invnt
Subventions Etudes	974 488 €	260 039 €
Subventions Personnels	774 060 €	
Autres recettes d'investissement		100 000 €
Participation statutaire CD11	495 000 €	
Participation statutaire EPAGE	495 000 €	
Contribution forfaitaire EPAGE	620 000 €	
FCTVA		23 096 €
Prdts Exceptionnels	4642,86	
024- Cession véhicule		10 000 €
Emprunts		
Sous-Total	3 363 191 €	393 135 €
<i>Excédent N-1</i>	223 306 €	84 345 €
<i>Virement du Fonct à la section Invnt</i>		
TOTAL	3 586 497 €	477 480 €
total /section (2)	4 063 977 €	
⁽²⁾ le budget est voté en sur-équilibre pour assurer la trésorerie d'un mois de salaires	141 516 €	

1. Liste des délégués du SMMAR

2. Les cadres financiers :

- Plan pluriannuel des actions PAPI 3

- Contrat de bassin versant Aude – tableau financier

3. Etat de la Dette

4. Tableau des effectifs

5. Rappel de la Stratégie Financière KPMG 2021

ANNEXE 1

LISTE DES DELEGUES

	Nom	Prénom	Fonction	DT
DEPARTEMENT 11				
M.	GINIES	Alain	Vice-président du Conseil Départemental	délégué titulaire
Mme	VERGNES	Magali	Conseillère Départementale	déléguée titulaire
Mme	MATEILLE	Séverine	Conseillère Départementale	déléguée titulaire
M.	DEDIES	Daniel	Conseiller Départemental	délégué titulaire
Mme	CHALAVOUX	Joëlle	Conseillère Départementale	déléguée suppléante
Mme	LARRUY	Marie-Ange	Conseillère Départementale	déléguée suppléante
M.	BARO	Hervé	Vice-président du Conseil Départemental	délégué suppléant
M.	RAPPENEAU	Philippe	Conseiller Départemental	délégué suppléant
SIAH BERRE ET RIEU				
M.	JAMMES	Michel	Président du SIAH de la Berre et du Rieu	délégué titulaire
M.	IZARD	Alain		délégué titulaire
M.	CASATO	Didier		délégué titulaire
M.	TEXIER	Bruno		délégué titulaire
M.	DIAZ	Michel		délégué suppléant
Mme	MAITRE	Catherine		déléguée suppléante
M.	LABORDE	Alain		délégué suppléant
M.	MONTLAUR	Jean-Claude		délégué suppléant
Syndicat Mixte AUDE CENTRE				
M.	MAGRO	Christian	Président du Syndicat Mixte Aude Centre	délégué titulaire
M.	FABRE	Alain		délégué titulaire
M.	BARTHES	Jean-Pierre		délégué titulaire
M.	MENASSI	Eric	Président du SMMAR	délégué titulaire
M.	MARTY	Alain		délégué suppléant
Mme	SIRE	Bernadette		déléguée suppléante
M.	BRIANC	Julien		délégué suppléant
Mme	VAUJANY	Aline		déléguée suppléante
Syndicat BV ORBIEU-JOURRES				
M.	HERNANDEZ	André	Président du Syndicat du Bassin versant ORBIEU-JOURRES	délégué titulaire
Mme	RIVIERE	Marilyse		délégué titulaire
M.	SCHENATO	Henry		délégué titulaire
M.	COSTE	Alain		délégué titulaire
M.	QUINCEY	Roland		délégué suppléant
Mme	CABROL	Eliette		déléguée suppléante
M.	ELIS	David		délégué suppléant

M.	CACHIA	Philippe		
SMDA				
M.	POCIELLO	Jacques	Président du SMDA	déléguée titulaire
M.	BELART	Xavier		délégué titulaire
M.	CARALP	Alain		délégué titulaire
M.	POLARD	Pierre		délégué titulaire
M.	LACOMBE	Gérard		délégué suppléant
M.	RIO	Jean-Louis		délégué suppléant
M.	ROYO	Michel		délégué suppléant
M.	PICART	Patrice		délégué suppléant
SMAH HAUTE VALLEE DE L'AUDE				
M.	BARDIES	Pierre	Président du SMAH HVA	délégué titulaire
M.	ARAGOU	Christian		délégué titulaire
M.	DURAND	Pierre	Président de la CC Limouxin	délégué titulaire
M.	GUICHOU	Jean-Régis	maire de Couffoulens	délégué titulaire
M.	FERNANDEZ	David		délégué suppléant
M.	GALY	Jacques	Maire de Lapradelle Puilaurens	délégué suppléant
M.	COSTES	Alain		délégué suppléant
M.	ARIBAUD	Jean-Louis		délégué suppléant
SIAH FRESQUEL				
M.	DIMON	Jacques		déléguée titulaire
M.	AZAIS DE VERGERON	Gilles		délégué titulaire
M.	DEMANGEOT	François	Président du SIAH Fresquel	délégué titulaire
Mme	VIEU	Brigitte		déléguée titulaire
M.	FAU	Philippe		délégué suppléant
M.	LEGUEVAQUES	Bernard		délégué suppléant
M.	ROUQUET	Alain		délégué suppléant
M.	VERGE	Jean-Luc		délégué suppléant
SIAH CORBIERES MARITIMES				
M.	FAURAN	Jean-Paul	Président du SIAH des Corbières Maritimes	délégué titulaire
M.	DEVIC	Bernard		délégué titulaire
Mme	BOYER-CORCUFF	Marie-Laure		déléguée titulaire
Mme	GERBER	Mariette		déléguée titulaire
M.	MOULIS	André		délégué suppléant
M.	ARMANGAU	Alexis		délégué suppléant
M.	LUCIEN	Gérard		délégué suppléant
M.	PUJOL	Michel		délégué suppléant

ANNEXE 2

LES CADRES FINANCIERS

➤ PLAN PLURIANNUEL DES ACTIONS PAPI 3 (2023/2028)

TOTAL AXE 00 - Animation PAPI				260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	1 560 000
TOTAL AXE 01 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque				1 050 000	100 000	575 000	740 000	380 000	100 000	2 945 000
TOTAL AXE 02 - Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations				220 000	200 000	330 000	200 000	0	0	950 000
TOTAL AXE 03 - Alerte et gestion de crise				850 000	0	0	650 000	50 000	0	1 550 000
TOTAL AXE 04 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme				520 000	1 465 000	500 000	300 000	320 000	70 000	3 175 000
TOTAL AXE 05 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens				850 000	1 235 000	1 290 000	1 235 000	850 000	1 180 000	6 640 000
TOTAL AXE 06 - Gestion des écoulements				2 238 000	9 842 000	8 010 000	25 065 000	440 000	310 000	45 905 000
TOTAL AXE 07 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques				2 295 000	2 000 000	1 575 000	480 000	5 925 000	270 000	12 545 000
TOTAL GENERAL				8 283 000	15 102 000	12 540 000	28 930 000	8 225 000	2 190 000	75 270 000



AXE	Réf. Fiche-action	Etude / Travaux / Autre	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Continuité PAPI2 / Nouvelle opération	HT / TTC	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
0	FA-0.1	Autre	Animation du PAPI 3 - Co-financement Etat	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	780 000
0	FA-0.1	Autre	Animation du PAPI 3 - Co-financement Europe	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	780 000
1	FA-1.1	Etude	Etudes de diagnostics et évaluation environnementale relatives à la connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants de gestion des risques, des retours d'expérience, et stratégie foncière, en vue de l'actualisation de la gouvernance du PAPI et de la SLGRI	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	300 000	0	0	400 000	0	100 000	800 000
1	FA-1.2	Etude	Etude de connaissance des aléas : secteur Karstique de la montagne noire	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	0	0	275 000	0	0	0	275 000
1	FA-1.3	Autre	Repères de crues et laisses de mer	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	HT	0	100 000	0	0	80 000	0	180 000
1	FA-1.4	Autre	Mémoire du risque et sensibilisation / Information sur la résilience / Formation des élus concernant les risques naturels	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	250 000	0	300 000	0	300 000	0	850 000
1	FA-1.5	Autre	Action d'information transversale accompagnant le programme d'actions : création d'un Observatoire du risque accessible au grand public	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	HT	300 000	0	0	200 000	0	0	500 000
1	FA-1.6-a	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Haute Vallée de l'Aude	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	20 000	0	0	10 000	0	0	30 000

1	FA-1.6-b	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Fresquel	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	20 000	0	0	10 000	0	0	30 000
1	FA-1.6-c	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Aude Centre	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	20 000	0	0	20 000	0	0	40 000
1	FA-1.6-d	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Orbieu-Jourres	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	20 000	0	0	10 000	0	0	30 000
1	FA-1.6-e	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Berre et Rieu	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	40 000	0	0	20 000	0	0	60 000
1	FA-1.6-f	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant du Delta de l'Aude	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	80 000	0	0	70 000	0	0	150 000
2	FA-2.1	Autre	Investissement complémentaire d'équipements de surveillance et de prévision des crues	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	HT	0	200 000	0	200 000	0	0	400 000
2	FA-2.2	Etude	Tests de modélisations pluies/debits dans la perspective d'une homologation future SDAL "Système D'Avertissement Local"	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	220 000	0	330 000	0	0	0	550 000
3	FA-3.1	Autre	Aide à la gestion de crise par le renforcement d'un suivi pluviométrique	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	200 000	0	0	200 000	0	0	400 000
3	FA-3.2	Autre	Evolution des outils de gestion de crise en temps réel / Inter-opérationnalité des outils existants	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	HT	200 000	0	0	0	50 000	0	250 000
3	FA-3.3	Etude	Plans Communaux (PCS); Plans Inter-Communaux de Sauvegarde (PICS); DICRIM	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	450 000	0	0	450 000	0	0	900 000

4	FA-4.1	Etude	Elaboration des PPRi	Etat	Continuité PAPI2	TTC	300 000	100 000	180 000	300 000	50 000	70 000	1 000 000
4	FA-4.2	Etude	Réflexion stratégique et définition d'une doctrine sur le ruissellement diffus en lien avec la GEPU	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	110 000	0	0	0	0	0	110 000
4	FA-4.3-a	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Haute Vallée : Quirbajou ; communes du Capcir ; Arques ; Couiza ; Limoux	Syndicat haute vallée de l'Aude	Nouvelle opération	HT	0	300 000	0	0	200 000	0	500 000
4	FA-4.3-b	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Fresquel : Montréal ; Brousse et Villaret ; Montferrand ; Mas Ste Puel	Syndicat du Fresquel	Nouvelle opération	HT	0	220 000	0	0	0	0	220 000
4	FA-4.3-c	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Aude Centre : Carcassonne - Secteur St Georges/La Conte/Bourriac	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	200 000	0	0	70 000	0	270 000
4	FA-4.3-d	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Orbieu-Jourres : Lagrasse ; Tournissan ; Bizanet ; St André	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Nouvelle opération	HT	0	165 000	0	0	0	0	165 000
4	FA-4.3-e	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Berre et Rieu : Peyriac de Mer ; Sigean ; Roquefort des Corbières ; St jean de barrou et limitrophes	Syndicat Berre et Rieu	Nouvelle opération	HT	110 000	250 000	0	0	0	0	360 000
4	FA-4.3-f	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV du Delta de l'Aude : Montredon des Corbières ; Combe Fourcade à Vinassan ; Ruisseau du Bouquet à Fleury d'Aude ; Lespignan ; Capestang ; Argeliers	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	0	65 000	320 000	0	0	0	385 000
4	FA-4.4	Etude	Poursuite des études de prévention contre les ruissellements diffus suite à études préalables : Carcassonne (Arnouze)	Syndicat du Fresquel	Continuité PAPI2	HT	0	165 000	0	0	0	0	165 000
5	FA-5.1	Etude	Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités, des privés, des entreprises	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	0	385 000	0	385 000	0	330 000	1 100 000
5	FA-5.2	Etude	Etude de réduction de vulnérabilité sur un territoire pilote pour des réseaux plus résilients (VRD ; télécoms, enjeux communaux non assurables type STEP, réseaux AEP...)	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	0	0	440 000	0	0	0	440 000

5	FA-5.3-a	Travaux	Travaux de réduction de vulnérabilité sur bâtiments à usages publics	Collectivités	Continuité PAPI2	HT	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
5	FA-5.3-b	Travaux	Travaux de réduction de vulnérabilité sur biens à usage d'habitations ou mixtes	Privés	Continuité PAPI2	TTC	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	2 700 000
5	FA-5.3-c	Travaux	Travaux de réduction de vulnérabilité sur biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles (entreprises de moins de 20 salariés)	Entreprises	Continuité PAPI2	HT	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
6	FA-6.1-a	Etude	Etudes complémentaires d'aménagements hydrauliques - Montredon/Narbonne ; Rec de Veyret	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	880 000	0	0	0	0	0	880 000
6	FA-6.1-b	Travaux	Travaux d'aménagements hydrauliques - Montredon/Narbonne ; Rec de Veyret - Tranche 01 : Aménagements hydrauliques amont (bassins secs de rétention écrêteurs de crues)	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	0	0	720 000	24 740 000	0	0	25 460 000
6	FA-6.2-a	Etude	Poursuite des études d'aménagements hydrauliques - La Redorte ; Rivassel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	60 000	0	0	60 000	0	120 000
6	FA-6.2-b	Etude	Poursuite des études d'aménagements hydrauliques - Lézignan-Corbières ; Recs fumade et Bénéja	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Continuité PAPI2	HT	0	220 000	0	0	0	220 000	440 000
6	FA-6.3-a	Etude	Etude d'aménagement hydraulique - Bram ; Preuille et Rébenty	Syndicat du Fresquel	Nouvelle opération	HT	0	0	75 000	0	0	0	75 000
6	FA-6.3-b	Etude	Etude d'aménagement hydraulique - Villegly ; Ceize et Mailhols	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	0	90 000	0	0	55 000	145 000
6	FA-6.3-c	Etude	Etude d'aménagement hydraulique - Rieux en Val ; Le Sou	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Nouvelle opération	HT	0	0	0	90 000	0	0	90 000
6	FA-6.3-d	Etude	Etude d'aménagement hydraulique - Narbonne ; La Livière	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	35 000	0	0	0	0	0	35 000
6	FA-6.4-a	Etude	Etude de définition de suppression des points noirs hydrauliques - Amont de Lastours ; Orbiel et Grézillou	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	0	110 000	0	0	0	110 000
6	FA-6.4-b	Etude	Etude de définition de suppression des points noirs hydrauliques et d'aménagements hydrauliques - bas quartiers de Conques ; Orbiel	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	220 000	0	0	110 000	0	0	330 000
6	FA-6.4-c	Etude	Poursuite des études de suppression des points noirs hydrauliques - Villedubert/Villemoustaussou (St Pierre de Trapel) ; Trapel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	110 000	0	0	0	0	110 000

6	FA-6.5	Etude	Etude de ressuyage des plaines à enjeux : fonctionnement du réseau hydraulique de l'étang asséché de Marseillette	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	300 000	0	0	140 000	0	440 000
6	FA-6.6-a	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues en traversée urbaine de Laure-Minervoises	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	25 000	0	0	0	0	25 000
6	FA-6.6-b	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues sur le bassin versant de la Bretonne	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	85 000	0	0	0	0	85 000
6	FA-6.6-c	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues sur le bassin versant de l'Orbieu-Lazagal-Mayral	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Nouvelle opération	HT	0	0	220 000	100 000	0	0	320 000
6	FA-6.6-d	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues et aménagements hydrauliques sur le bassin versant de la Berre	Syndicat Berre et Rieu	Nouvelle opération	HT	220 000	0	0	0	0	0	220 000
6	FA-6.7	Travaux	Travaux d'aménagement hydraulique - Villalier (Lot. Cabagnol) ; Séraut (bassin sec de rétention écrêteur de crues)	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	110 000	975 000	0	0	0	0	1 085 000
6	FA-6.8	Travaux	Travaux d'aménagement hydraulique - Luc sur Orbieu ; Tourrenc (bassin sec de rétention écrêteur de crues)	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Continuité PAPI2	HT	200 000	0	3 770 000	0	0	0	3 970 000
6	FA-6.9-a	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Rennes les Bains ; Sals	Syndicat haute Vallée de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	178 000	0	0	0	0	0	178 000
6	FA-6.9-b	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Saint-Hilaire ; Lauquet	Syndicat haute Vallée de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	100 000	762 000	0	0	0	0	862 000
6	FA-6.10	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Castelnaudary ; Tréboul	Syndicat du Fresquel	Continuité PAPI2	HT	110 000	0	2 620 000	0	0	0	2 730 000
6	FA-6.11	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Villegailhenc ; Trapel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	120 000	3 580 000	0	0	0	0	3 700 000
6	FA-6.12	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Trèbes ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	1 900 000	0	0	0	0	1 900 000
6	FA-6.13-a	Travaux	Travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion de crues en traversée urbaine de La Redorte ; Rivassel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	0	200 000	0	0	0	200 000

6	FA-6.13-b	Travaux	Travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion de crues - Villalier/Bouilhonnac ; Orbiel	Syndicat Mixte Aude Centre	continuité PAPI 2	HT	0	0	100 000	0	200 000	0	300 000
6	FA-6.14	Travaux	Travaux de mise en service du chenal de Coursan	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	0	1 800 000	0	0	0	0	1 800 000
6	FA-6.15	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Brousse et Villaret ; Dure	Syndicat du Fresquel	Nouvelle opération	HT	40 000	0	80 000	0	0	0	120 000
6	FA-6.16-a	Travaux	Entretien courant des aménagements hydrauliques existants : Cazilhac/Palaja	Syndicat haute vallée de l'Aude	Continuité PAPI2	TTC	10 000	10 000	10 000	10 000	25 000	20 000	85 000
6	FA-6.16-b	Travaux	Entretien courant des aménagements hydrauliques existants : Badens, Rustiques, Villeneuve-Minervois ; Laure-Minervois	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	TTC	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
6	FA-6.16-c	Travaux	Entretien courant des aménagements hydrauliques existants : Fabrezan (Fontintruze)	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Continuité PAPI2	TTC	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
7	FA-7.1	Etude	Poursuite des études de maîtrise d'œuvre engagées au PAPI2 sur les remblais classés et non classés le long du fleuve Aude DPF	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	HT	0	500 000	0	0	400 000	200 000	1 100 000
7	FA-7.2-a	Etude	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prade) ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	200 000	0	185 000	0	0	0	385 000
7	FA-7.2-b	Travaux	Travaux de réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prade) ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	0	0	0	4 900 000	0	4 900 000
7	FA-7.3-a	Etude	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Saint-Marcel d'Aude ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	220 000	0	0	110 000	0	330 000
7	FA-7.3-b	Etude	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Canet/Villedaigne/Raissac ; ruisseaux des jourres et du lirou	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Continuité PAPI2	HT	0	0	330 000	0	0	0	330 000
7	FA-7.3-c	Etude	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Armissan ; Mayral	Syndicat du Delta de l'Aude	Avenant PAPI3	HT	275 000	0	0	165 000	0	0	440 000
7	FA-7.4	Etude	Poursuite des études sur remblais classés et non classés du Fresquel	Syndicat du Fresquel	Continuité PAPI2	HT	165 000	0	330 000	0	275 000	0	770 000



7	FA-7.5	Etude	Poursuite des études sur remblais classés et non classés de VNF - Narbonnais ; Canal de la Robine	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	250 000	0	200 000	0	200 000	0	0	650 000
7	FA-7.6-a	Etude	Etudes de réalisation d'un système d'endiguement - remblai aval de Coursan ; rive droite de l'Aude et berges du canal de grand vignes	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	275 000	0	0	220 000	0	0	0	495 000
7	FA-7.6-b	Etude	Etude de confortement des déversements du Canal de la Robine non maîtrisés - aval de Narbonne ; Aude	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	0	165 000	0	0	0	0	0	165 000
7	FA-7.6-c	Etude	Etude de confortement du système d'endiguement "protection 1998" - Cuxac d'Aude ; Aude	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	165 000	0	0	0	0	0	0	165 000
7	FA-7.7-a	Etude	Poursuite des études de protection contre la submersion marine : Fleury d'Aude, Saint Pierre La Mer, Narbonne (La Nautique), Bages, Vendres, Gruissan	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	0	550 000	0	0	0	0	0	550 000
7	FA-7.7-b	Etude	Poursuite des études de protection contre la submersion marine : Port La Nouvelle	Syndicat Berre et Rieu	Continuité PAPI2	HT	0	330 000	0	0	0	0	0	330 000
7	FA-7.8	Etude	Poursuite des études de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement de L'Espinat - Sigean ; Berre	Syndicat Berre et Rieu	Continuité PAPI2	HT	330 000	0	0	55 000	0	0	0	385 000
7	FA-7.9	Travaux	Travaux de confortement du système d'endiguement existant - Olonzac ; Espène	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	460 000	0	0	0	0	0	0	460 000
7	FA-7.10-a	Travaux	Travaux de stabilisation de berges au droit d'enjeux habités sur la Clamoux et Orbiel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	75 000	0	225 000	0	0	0	0	300 000
7	FA-7.10-b	Travaux	Travaux de stabilisation de berges au droit d'enjeux habités sur l'Argent-Double	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	65 000	195 000	240 000	0	0	0	0	500 000
7	FA-7.11-a	Travaux	Entretien courant des systèmes d'endiguements existants : Sallèles d'Aude ; Olonzac	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	TTC	5 000	10 000	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
7	FA-7.11-b	Travaux	Entretien courant des systèmes d'endiguements existants : Sigean (l'Espinat)	Syndicat Berre et Rieu	Continuité PAPI2	TTC	5 000	5 000	10 000	5 000	5 000	10 000	10 000	40 000
7	FA-7.11-c	Travaux	Entretien courant des systèmes d'endiguements existants : Cuxac d'Aude ; digues et déversoirs des basses plaines de l'Aude	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	TTC	25 000	25 000	50 000	25 000	25 000	50 000	50 000	200 000

➤ TABLEAU FINANCIER DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT AUDE

20 M d'€ pour l'ensemble des financeurs

Détail des opérations SMMAR :

Nom de l'opération	maîtrise d'ouvrage	chgt clim (oui/non)	AXE	Nature du projet	Année DDS	Montant de l'opération	% AERMC	€ AERMC	% Région	€ Région	% CD 11	€ CD 11	% CD 34	€ CD34	% MO	€ MO	% TOTAL
Animation du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Animation	2021	1 100 000 €	50%	550 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	550 000 €	100%
Animation du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Animation	2022	1 100 000 €	50%	550 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	550 000 €	100%
Animation du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Animation	2023	1 100 000 €	50%	550 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	550 000 €	100%
Elaboration du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Elaboration	2021	54 000 €	0%	- €	20%	10 800 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%
Elaboration du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Elaboration	2022	54 000 €	0%	- €	20%	10 800 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%
Elaboration du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Elaboration	2023	54 000 €	0%	- €	20%	10 800 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%
Définition d'une stratégie foncière à l'échelle du bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	OUI	1	Animation	2021	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Définition d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	OUI	4	Etude	2021	150 000 €	50%	75 000 €	20%	30 000 €	10%	15 000 €	0%	- €	20%	30 000 €	100%
Evaluation du potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF	SMMAR	OUI	2	Etude	2022	50 000 €	50%	25 000 €	20%	10 000 €	10%	5 000 €	0%	- €	20%	10 000 €	100%
Définition d'un Plan de Gestion du Domaine Public Fluvial du fleuve Aude	SMMAR	OUI	5	Etude	2021	70 000 €	50%	35 000 €	20%	14 000 €	10%	7 000 €	0%	- €	20%	14 000 €	100%
Définition d'un Plan de Gestion du Domaine Public Fluvial du fleuve Aude	SMMAR	OUI	5	Etude	2022	90 000 €	50%	45 000 €	20%	18 000 €	10%	9 000 €	0%	- €	20%	18 000 €	100%
Définition d'un Plan de Gestion du Domaine Public Fluvial du fleuve Aude	SMMAR	OUI	5	Etude	2023	90 000 €	50%	45 000 €	20%	18 000 €	10%	9 000 €	0%	- €	20%	18 000 €	100%
Communication et sensibilisation, du grand publics, des scolaires et des élus	SMMAR	OUI	-	Production	2021	120 000 €	70%	84 000 €	0%	- €	10%	12 000 €	0%	- €	20%	24 000 €	100%
Communication et sensibilisation, du grand publics, des scolaires et des élus	SMMAR	OUI	-	Production	2022	120 000 €	70%	84 000 €	0%	- €	10%	12 000 €	0%	- €	20%	24 000 €	100%
Communication et sensibilisation, du grand publics, des scolaires et des élus	SMMAR	OUI	-	Production	2023	120 000 €	70%	84 000 €	0%	- €	10%	12 000 €	0%	- €	20%	24 000 €	100%
Restructuration des SAGE à l'échelle des bassins versants de l'Aude et de la Berre	SMMAR	OUI	-	Etude	2021	50 000 €	50%	25 000 €	0%	- €	30%	15 000 €	0%	- €	20%	10 000 €	100%
Restructuration des SAGE à l'échelle des bassins versants de l'Aude et de la Berre	SMMAR	OUI	-	Etude	2023	500 000 €	50%	250 000 €	0%	- €	30%	150 000 €	0%	- €	20%	100 000 €	100%
Appui et suivi de l'évolution de la Gouvernance sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	NON	-	Animation	2021	10 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 000 €	0%	- €	70%	7 000 €	100%
Appui et suivi de l'évolution de la Gouvernance sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	NON	-	Animation	2022	10 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 000 €	0%	- €	70%	7 000 €	100%
Appui et suivi de l'évolution de la Gouvernance sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	NON	-	Animation	2023	10 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 000 €	0%	- €	70%	7 000 €	100%
						4 852 000 €		2 402 000 €		122 400 €		255 000 €		- €		1 943 000 €	

ANNEXE 3

ETAT DE LA DETTE au 1^{er} janvier 2022

Il n'y a pas d'encours de dette au 01/01/2022.

ANNEXE 4

TABLEAU DES EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2023

Poste	Pourvu par un :	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification	Remarques
Directeur Général des services	DGS 20/40.000 Hab	1	1	1	1	
DGS	Attaché Principal	1	0	1	0	
Directrice administrative et financière	Attaché Principal	1	1	1	1	
Gestionnaire financière	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	1	
Gestionnaire RH	Adj Adm Principal 1ère classe	1	1	1	1	
Secrétaire	Ajdoit administratif principal 2ème classe	0	0	1	1	
	Ajdoit administratif	1	1	0	0	
	Adj Administratif	1	1	1	1	
Gestionnaire des marchés publics	Rédacteur principal 2ème classe	0	0	1	1	au 1er janvier 2023
Assistante de Communication	Adj Administratif Contractuel	1	1	1	1	
Total Filière Administrative		8	7	9	8	

Poste	Grade	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification	Remarques
Directrice Technique	Ingénieur Principal	1	1	1	1	
Animateur sensibilisation à l'eau	Ingénieur Principal	1	1	1	1	
Animateur PGRE	Ingénieur Principal	1	1	1	1	
Etudes et Projets PAPI	Ingénieur Principal	1	1	1	1	
Animateur Coordonnateur Haute Vallée	Ingénieur	1	1	1	1	
Animateur Coordonnateur Aude Centre	Ingénieur	1	1	1	1	
Animateur Coordonnateur Orbieu Jourres	Ingénieur	1	1	1	1	
Animateur Coordonnateur Fresquel	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1	
Animateur Coordonnateur SMDA	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1	
Coordonnateur GEMAPI Plannification Territoriale	Ingénieur	0	0	1	1	
Poste Coordinateur	Ingénieur	1	1	0	0	Postes vacants en attente promotion interne Technicien Principal 1ère classe
Responsable SIG	Ingénieur Contractuel	0	0	1	1	Recrutement au 2 mai 2022
Gestion du risque	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	
Chargé de Missions Hydromorphologie	Technicien Principal 1ère cl.	0	0	1	1	Au 1er mars 2023
Coordonnateur GEMAPI Plannification Territoriale	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	0	Le poste sera supprimer dans 6 mois après la fin de la période de stage de l'agent sur le cadre A soit le 1er juillet 2022
Coordonnateur GEMAPI Plannification Territoriale	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	

Technicien Rivières SMDA	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	
Technicien Rivières SMAC Poste 1	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	0	0	
Technicien Rivières SMAC Poste 1	Technicien contractuel	0	0	1	1	
Technicien Rivières SMAC Poste 2	Technicien contractuel	1	1	0	0	Au 1er mars 2023
Technicien Rivières SMAC Poste 2	Technicien Titulaire	0	0	1	1	Au 1er mars 2023
Technicien Rivières	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	0	0	l'agent sera nommé sur un poste d'Ingénieur suite à la réussite du concours A au 17 mai 2022. Le poste sera supprimé 6 mois après la fin du stage de l'agent sur le Cadre A soit le 17 novembre 2023
Technicien Rivières Berre et Rieu	Technicien Titulaire	1	1	1	1	
Technicien Rivières Orbieu Jourres	Technicien Contractuel	1	1	0	0	au 1er janvier 2022
Technicien Rivières Orbieu Jourres	Technicien Titulaire	0	0	1	1	au 1er janvier 2023
Technicien Rivières Haute Vallée	Technicien Contractuel	1	1	1	1	
Technicien Rivières Fresquel	Technicien Contractuel	1	1	1	1	
Développeur applications métiers	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1	
Logistique	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1	
Apprenti	Apprenti	1	1	1	1	du 01/11/22 au 04/09/24
	Total Filière Technique	24	24	25	24	
	TOTAL EFFECTIF	32	31	34	32	

ANNEXE 5

Rappel de la STRATEGIE FINANCIERE KPMG 2021

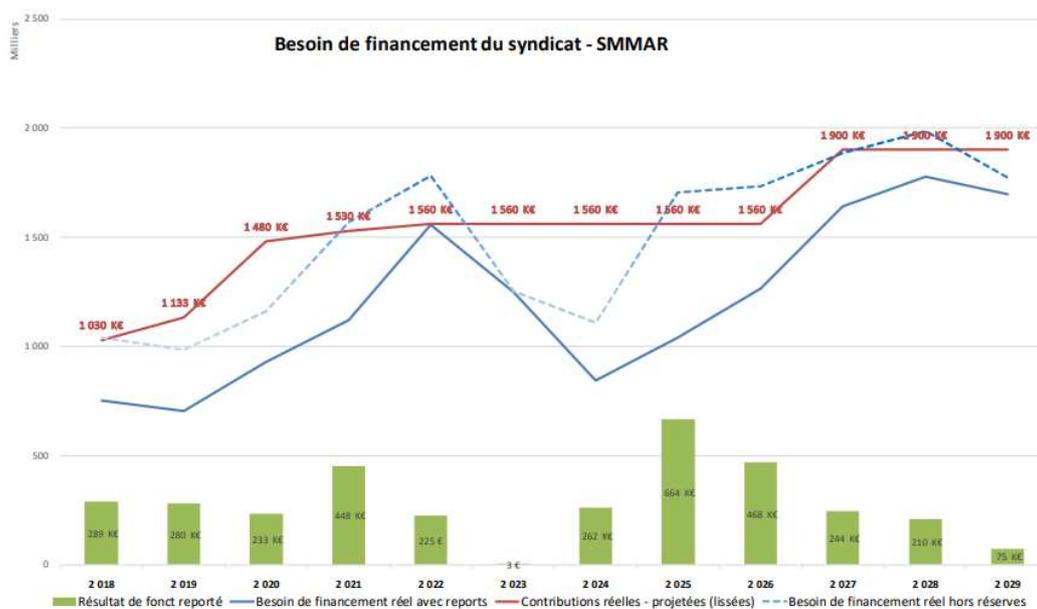
Avec la préparation du PAPI 3 et les nouveaux investissements à venir, le SMMAR a fait appel au cabinet d'études financière KPMG pour réaliser une projection financière sur la politique GEMAPI pour le SMMAR et ses syndicats adhérents.

Ci après :

- Les hypothèses prises en compte,
- L'évolution du besoin de financement du syndicat
- La stratégie financière prévues jusqu'en 2029

SMMAR : rappel projection initiale

- Un besoin de financement cyclique, qui suit la réalisation des programmes d'études pour l'essentiel en fonctionnement
- Une contribution qui pourra être maintenue sur la fin de mandat sous réserve d'une augmentation de 25K€ à compter de 2022
- La réalisation des programmes PAPI 3 générerait une hausse de 300K€ du besoin de financement sur le prochain mandat



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais et private company limited by guarantee. Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées, sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

SMMAR

Détail des hypothèses d'évolution des moyens d'exploitation du syndicat› **Concernant le personnel du syndicat :**

- Prise en compte des prévisions SMMAR 2021-2023 (dont +4 ETP recrutements) puis +2% par an
- Aides sur les charges de personnel : Prise en compte des prévisions SMMAR 2021-2023 puis +0% par an (le rattachement ne serait pas opéré en 2023, soit une perte de recettes de 270K€ environ sur cet exercice)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
charges totales personnel (hors élus) avec +2%/an	1 493 449 €	1 635 160 €	1 718 340 €	1 752 707 €	1 787 761 €	1 823 517 €	1 859 987 €	1 897 187 €	1 935 130 €
Subventions Totale	593 436 €	575 283 €	594 971 €	864 971 €	864 971 €	864 971 €	864 971 €	864 971 €	864 971 €
plus solde N-1 à percevoir	270 000 €	272 243 €							

› **Charges à caractère général :**

- Hors études +1% par an sauf 50K€ de frais juridiques non reconduits après 2021
- Etudes : prise en compte PPI-F du SMMAR (voir page suivante)

› **Remboursement de la dette**

- Plan de remboursement dette au 01/01/2021 : sans objet
- Calcul des emprunts d'équilibre en sus (20 ans / 1,5% de taux) – sauf financement locaux sur 25 ans

› **Plan d'investissement**

- Voir synthèse du plan pluriannuel dépenses / subventions / FCTVA transmis page suivante
- Part du FCTVA soumis à réalisation des travaux : sans objet
- Dotations aux amortissement induites par PPI : jusqu'à + 35k€ de hausse de la contrainte sur la période

› **Résultats disponibles 2021 (prévisionnel décembre 2021) : 453k€ dont 410k€ en fonctionnement**› **Fonds de roulement cible : 250K€**

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial de cabinets indépendants affiliés à KPMG Network Limited, une société de droit anglais à portée company limited by guarantee (« Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques déposées sous licence par les cabinets indépendants membres du programme mondial KPMG »).

32

SMMAR : les hypothèses retenues pour ce complément d'analyse

Détail des hypothèses d'évolution des moyens d'exploitation du syndicat› **Ajout de charges en fonctionnement pour simuler les incidences du changement de locaux**

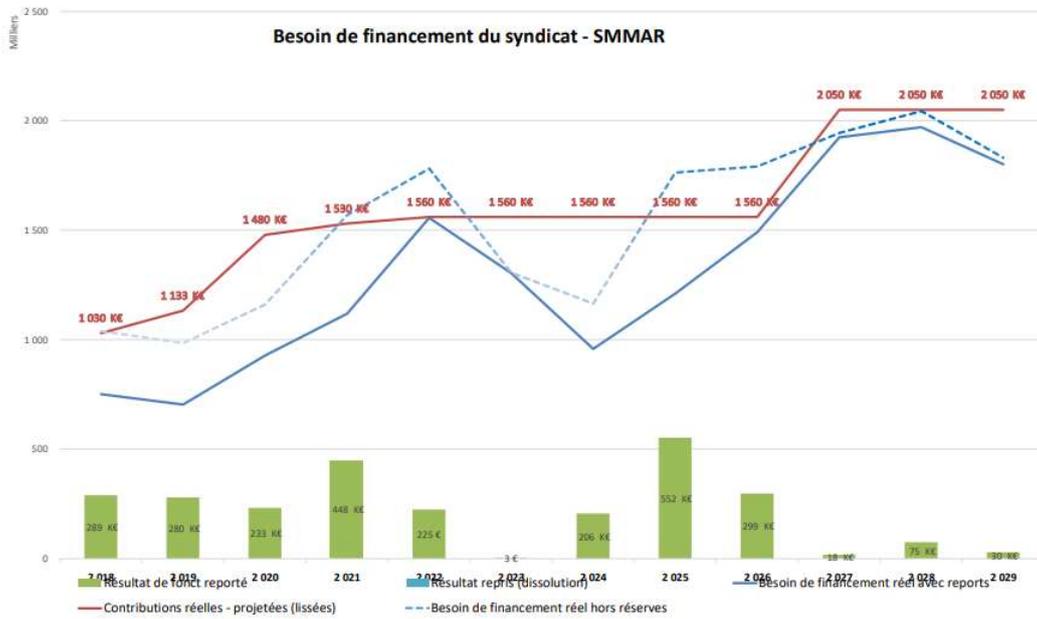
- +50k€ à compter de 2023 (ménage, maintenance, fluides, taxes, informatique)

› **Plan d'investissement**

- **Maintien d'une hypothèse de 950k€ TTC sur l'acquisition de locaux**
- **0€ de financement en face**
- **Emprunt à 2% sur 20 ans (hypothèse plus courte avec un taux plus fort) : annuité nouvelle de 67k€ (au lieu de 53k€ sur la projection de base)**

Soit 117k€ de charges nouvelles à compter de 2023 au lieu de +53K€ de charges nouvelles sur la projection de base

Nouvelle projection



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'exercice comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais à prime company limitée by guarantee. Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

4

SMMAR

En milliers d'euros	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029
Dotations et compensations retraitées	2 247	2 655	3 290	3 373	3 458	3 281	3 291	3 795	3 795	3 795
Contributions CD (SMMAR)	495	495	495	495	495	495	495	495	495	495
Contributions EPCI membres	985	1 035	1 065	1 065	1 065	1 065	1 065	1 555	1 555	1 555
Aides sur personnel		758	848	595	865	865	865	865	865	865
Suventions et participations reçues	1	366	883	1 218	1 033	856	866	880	880	880
Total Ressources réelles de fonctionnement (A)	2 260	2 657	3 292	3 375	3 460	3 283	3 293	3 797	3 797	3 797
Rappel résultat de fonctionnement reporté	448	225	3	206	552	299	18	75	30	30
Charges à caractère général	523	1 053	1 725	1 230	1 095	1 474	1 512	1 636	1 699	1 463
Charges de personnel retraitées	1 325	1 493	1 645	1 718	1 752	1 787	1 823	1 859	1 897	1 934
Charges de gestion courante	34	53	56	58	59	60	61	62	63	64
Charges exceptionnelles liées à gestion courante	11	31	31	31	31	31	31	31	31	31
Total Charges réelles de fonctionnement (B)	1 892	2 631	3 456	3 036	2 937	3 351	3 426	3 587	3 689	3 492
EXCEDENT BRUT DE GESTION (A-B+722)	368	26	-164	339	523	-68	-133	210	108	306
Charges financières	-2	-4	-4	-26	-26	-25	-24	-25	-24	-23
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	366	22	-168	314	497	-93	-158	185	84	283
Remboursement du capital de la dette	-350	0	0	-45	-49	-50	-51	-55	-56	-58
CAF Nette du remboursement de la dette	16	22	-168	269	448	-143	-208	129	28	225
Contrainte DAP	39	61	54	61	101	110	73	78	78	64
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS										
En milliers d'euros	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029
DEPENSES D'EQUIPEMENT	448	179	1 429	625	443	553	433	373	433	377
FINANCEMENTS MOBILISES	448	179	1 429	625	443	553	433	373	433	377
Dotations (hors affectation résultat)	32	37	43	32	39	19	40	90	70	60
Subventions	229	119	255	249	438	405	285	245	285	245
CAF	16	22	-168	269	448	-143	-208	129	28	225
Emprunt	0	0	1 090	71	0	0	89	0	0	0
Réduction du résultat disponible	163	1	208	5	-482	271	227	-91	50	-156
Résultat de clôture	456	448	245	245	732	466	245	341	291	448
INDICATEURS										
encours de dette en milliers d'euros	0	0	1 090	1 116	1 067	1 018	1 056	1 001	944	887



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'exercice comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG mondial de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais à prime company limitée by guarantee. Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

5